



BURKINA FASO
Unité- Progrès -Justice



Système des Nations Unies

RAPPORT PAYS

SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Décembre 2003

SOMMAIRE

	Page
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	I
AVANT - PROPOS	1
INTRODUCTION	2
RESUME	3
1. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO	4
1.1. Economie et pauvreté	4
1.2 Politiques et réformes conduites par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté	5
1.3 Conception et capacités de suivi de la pauvreté	7
2. ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM	9
2.1 Situation actuelle et tendances	9
2.2 Conditions de réalisation de l'objectif	10
2.3 Environnement favorable pour la lutte contre la pauvreté	10
2.4 Domaines prioritaires d'intervention et de coopération	10
2.5 Eléments de l'environnement pour le suivi - évaluation de la pauvreté	11
3. ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	14
3.1 Situation actuelle et tendances	14
3.2 Conditions de réalisation de l'objectif	15
3.3 Environnement favorable pour le développement de l'éducation primaire	15
3.4 Priorités pour l'aide au développement	15
3.5 Eléments de l'environnement pour le suivi - évaluation	15
4.PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	16
4.1 Situation actuelle et tendances	16
4.2 Conditions de réalisation de l'objectif	17
4.3 Environnement favorable	17
4.4 Domaines prioritaires d'intervention et de coopération	17
4.5 Eléments de l'environnement pour le suivi - évaluation	17
5. REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	19
5.1 Situation actuelle et tendances	19
5.2 Conditions de réalisation de l'objectif	19
5.3 Environnement favorable	19
5.4 Priorités pour l'aide au développement	20
5.5 Eléments de l'environnement pour le suivi - évaluation	20
6. AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	21
6.1 Situation actuelle et tendances	21
6.2 Conditions de réalisation de l'objectif	22

6.3 Environnement favorable	22
6.4 Priorités pour l'aide au développement	22
6.5 Eléments de l'environnement pour le suivi – évaluation	22
7.COMBATTRE LE VIH-SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	23
7.1 Situation actuelle et tendances	23
7.2 Conditions de réalisation de l'objectif	24
7.3 Environnement favorable	24
7.4 Priorités pour l'aide au développement	24
7.5 Eléments de l'environnement pour le suivi – évaluation	24
8. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	26
8.1 Situation actuelle et tendances	26
8.2 Conditions de réalisation de l'objectif	28
8.3 Environnement favorable	28
8.4 Priorités pour l'aide au développement	28
8.5 Eléments de l'environnement pour le suivi - évaluation	28
9. METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	31
9.1 Application de l'initiative 20/20	31
9.2 Application de l'initiative PPTE	30
9.3 Octroi de l'aide publique au développement	32
Encadré 1 : Le Burkina Faso et l'Initiative PPTE	32
Graphique n°11 : Evolution des indicateurs macroéconomiques	32
Graphique n°12 : Financement des secteurs sociaux essentiels	33
Graphique n°13 : Financement de la stratégie de développement	33
Bibliographie	

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	: Aide publique au développement
CASRP	: Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté
CCD	: Convention cadre de lutte contre la désertification
CF	: Confère
CISMA	: Conférence internationale sur le Sida et les maladies sexuellement transmissibles en Afrique
CNCC	: Commission nationale de la concurrence et de la consommation
CNCS	: Conseil national de la coordination statistique
CNLS	: Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST
COGES	: Comité de gestion de santé
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
CVGT	: Conseil villageois de gestion des terroirs
DCI	: Dénomination commune internationale
DEP	: Direction des études et de la planification
DGEP	: Direction générale de l'économie et de la planification
DHD	: Développement humain durable
EDS	: Enquête démographique et de santé
EDS/BF	: Enquête démographique et de santé/ Burkina Faso
EIM	: Enquête à indicateurs multiples
EP II-INSD	: Enquête prioritaire 2 - Institut national de la statistique et de la démographie
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FMI	: Fonds monétaire international
GEPRENAF :	: Gestion participative des ressources naturelles frontalières
GT	: Gestion des terroirs
IEC	: Information - éducation - communication
LPDRD	: Lettre de politique de développement rural décentralisé
MATS	: Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité
MEBA	: Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
MEE	: Ministère de l'environnement et de l'eau
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MEG	: Médicaments essentiels génériques
MRA	: Ministère des ressources animales
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
OEFP	: Observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle
OHADA	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique des droits des affaires
ONATEL	: Office national des télécommunications
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONAPAD	: Observatoire de la pauvreté et du développement humain durable
PAN/LCD	: Plan d'action national de lutte contre la désertification
PANE	: Plan d'action national pour l'environnement
PAS	: Programmes d'ajustement structurel
PCIME	: Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PDDEB	: Plan décennal de développement de l'éducation de base
PDL/Z	: Programme de développement local du Zoundwéogo
PEV	: Programme élargi de vaccination
PF	: Planification familiale
PFR	: Plan foncier rural
PIB	: Produit intérieur brut
PLD	: Programme local de développement
PMA	: Pays les moins avancés

PNAF	: Programme national d'aménagement de forêts
PNDS	: Plan national de développement sanitaire
PNFV	: Programme national de foresterie villa geoise
PNGT	: Programme national de gestion des terroirs
PSTE	: Pays pauvres très endettés
PSAN	: Projet sécurité alimentaire et de nutrition
PSB	: Programme Sahel burkinabé
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RAF	: Réorganisation agraire et foncière
RCD	: Rapport sur la coopération au développement
RDP	: Revue des dépenses publiques
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation
SG	: Secrétariat général
SNDD	: Stratégie nationale de développement durable
SNU	: Système des nations unies
SOPROFA	: Société de promotion des filières agricoles
SP/CONAGESE	: Secrétariat permanent du conseil national de gestion de l'environnement
SR	: Santé reproductive
SRP	: Stratégie de réduction de la pauvreté
TBS	: Taux brut de scolarisation
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
UNDAF	: Plan cadre des nations unies pour l'aide au développement
VIH/SIDA	: Virus immunodéficience humaine/ Syndrome immunodéficience acquise

AVANT PROPOS

Le Burkina Faso, de par sa position géographique, est confronté à une lutte quotidienne pour améliorer les conditions de vie de sa population qui sont encore difficiles. L'enclavement du pays, les aléas climatiques, la non disponibilité de ressources naturelles, le faible développement des ressources humaines limitent la portée des actions de lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement burkinabé, conscient de cette situation, réaffirme sa volonté de combattre la pauvreté par son engagement à mettre en œuvre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en liaison avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Les OMD, adoptés par la communauté internationale à New York en septembre 2000, sont compatibles avec ceux contenus dans le CSLP.

Après quatre années de mise en œuvre du CSLP, des progrès sont perceptibles dans l'atteinte de certains objectifs, notamment la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, la réduction de la mortalité maternelle, la lutte contre le VIH/Sida, l'intégration des principes de développement durable dans les politiques nationales, et la réduction de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable.

Cependant, malgré les bons résultats macro-économiques, il est nécessaire que les efforts du Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, soient poursuivis pour promouvoir l'égalité entre les sexes, et assurer une éducation primaire à tous les enfants burkinabé.

En somme, il est important pour le Gouvernement de rechercher les politiques et stratégies les plus efficaces et pertinentes à même de créer les conditions favorables pour des progrès rapides en matière de réduction de la pauvreté.

Le présent rapport d'avancement, qui est le premier d'une série, indique les résultats obtenus sur la période 1990-2003 ainsi que les efforts qui restent à faire pour l'atteinte des objectifs nationaux et ceux du millénaire. Il fait le point de la mise en œuvre des OMD et contribue à leur promotion. Il constitue, de ce fait, un outil fondamental de dialogue de politiques et de mobilisation de ressources, et un instrument de sensibilisation, à l'échelon national, des autorités politiques, du grand public, de la société civile, du secteur privé, des médias autour des objectifs du millénaire pour le développement.

Le Gouvernement et le Système des Nations Unies mesurent l'importance d'un tel rapport pour le suivi de la politique gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté, en liaison avec le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). En favorisant une meilleure lisibilité des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du millénaire, il offre ainsi un cadre pertinent de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires extérieurs. La Direction générale de l'économie et de la planification et le Département des politiques et stratégies du Programme des Nations Unies pour le développement sont encouragés à œuvrer dans ce travail d'analyse, de rédaction et de mise à jour périodique.

Le Ministre de l'économie
et du développement

Le Coordonnateur résident du
Système des Nations Unies

Seydou BOUDA
Officier de l'ordre national

Christian LEMAIRE

OMD/BURKINA FASO - Progrès

Objectifs du millénaire pour le développement

INTRODUCTION

Le Sommet du millénaire a été convoqué à New York en Septembre 2000 sur un fonds de détérioration des conditions humaines dans le monde et en Afrique en particulier. Le Sommet a porté sur des problèmes mondiaux qui sont au cœur du développement de l'humanité : paix – sécurité – désarmement, développement et élimination de la pauvreté, protection de l'environnement, droits de l'homme – démocratie et bonne gouvernance, protection des groupes vulnérables. Dans la plupart de ces domaines retenus à discussions, les préoccupations se sont centrées sur l'Afrique. C'est pourquoi les dirigeants politiques (191 Etats membres de l'ONU) se sont engagés à répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique dans la lutte qu'elle mène pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale.

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont de réduire de moitié la pauvreté monétaire et la faim d'ici à 2015 et d'inciter les pays à faire des progrès significatifs dans les domaines de l'éducation primaire, de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des soins de santé de la mère et de l'enfant ainsi que sur le front de la lutte contre le VIH -Sida et de la dégradation de l'environnement.

Dans le cadre du suivi des engagements de ce Sommet, quelques pays pilotes ont déjà choisi de préparer, en étroite collaboration avec les agences du Système des Nations Unies (SNU), un rapport d'avancement sur leur progrès vers la réalisation des objectifs de développement définis par la communauté internationale. Dans cette perspective, le Gouvernement burkinabé a prévu d'initier, avec l'appui du SNU au Burkina Faso, une première évaluation des progrès et des conditions nécessaires pour relever les défis d'un développement humain durable (DHD) et atteindre les objectifs du millénaire. Il s'agit de voir si les efforts accomplis par le Gouvernement dans le cadre de la réalisation des objectifs nationaux sont suffisants pour atteindre les objectifs fixés par le Sommet du millénaire.

En tant qu'outil fondamental de dialogue de politiques, le présent rapport d'avancement qui couvre la période 1990-2003, constitue un moyen de renforcement du plaidoyer et du partenariat. C'est un instrument qui doit contribuer à l'éveil des consciences et au renouvellement des engagements politiques au niveau national. Le rapport sur les OMD est, avant tout, un document traitant des politiques nationales de développement. C'est pourquoi, il devra susciter, à l'échelon national, l'intérêt du grand public, de la société civile, du secteur privé, des médias, des hauts dirigeants et responsables, et aider à orienter le débat national sur certaines priorités spécifiques.

Le présent rapport d'avancement passe en revue chacun des huit objectifs et de leur cible selon une même grille d'analyse. D'abord, le bilan de la situation récente et actuelle permet d'établir les évolutions tendancielle à l'horizon 2015 (point 1). Parce que ces tendances ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés malgré les politiques et les moyens mis en œuvre, les conditions de réalisation sont discutées (point 2). La possibilité d'infléchir la tendance, à travers un environnement plus favorable (point 3) et une hiérarchisation des domaines d'intervention et de coopération (point 4), permet de définir un cheminement plus favorable à la réalisation des objectifs du millénaire. Enfin, une évaluation de la capacité à suivre et évaluer sur une base annuelle les différents objectifs est dressée (point 5).

Il est nécessaire d'indiquer au lecteur que ce travail fait suite à une première analyse de l'initiative de suivi du Plan cadre des nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) en liaison avec les OMD. Il est bon également d'avoir à l'esprit qu'il appartient au gouvernement burkinabé de déterminer la mesure dans laquelle les OMD se rapprochent à sa situation particulière, et la manière dont il peut les atteindre dans le cadre de ses stratégies, politiques et programmes de développement.

RESUME RECAPITULATIF DES PROGRES ACCOMPLIS PAR LE BURKINA FASO VERS LA REALISATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

OBJECTIFS ET CIBLES	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT SERONT – ILS ATTEINTS ?
ELIMINER L' EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM CIBLE 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour CIBLE 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Probablement Potentiellement Invraisemblablement Manque de données Probablement
ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS CIBLE 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Invraisemblablement
PROMOUVOIR L'EGALITE ENTRE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES CIBLE 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard	Invraisemblablement pour le primaire Probablement pour le secondaire
REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS CIBLE 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Probablement
AMELIORER LA SANTE MATERNELLE CIBLE 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Probablement
COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES CIBLE 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle CIBLE 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Probablement Invraisemblablement
ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE CIBLE 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales CIBLE 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre CIBLE 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions de taudis	Potentiellement Probablement Invraisemblablement
METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT CIBLE 12 : S'attaquer aux besoins particulier des pays les moins avancés (Application du programme renforcé d'allégement de la dette des PPTe et octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)	Probablement

NB : Cette étude ne porte pas un verdict définitif sur les accomplissements futurs du pays, mais elle lance un avertissement en indiquant que 4 cibles sur douze (soit 33%) ne sont pas sur la trajectoire requise pour atteindre les objectifs de scolarisation universelle, d'égalité des sexes dans l'enseignement primaire, de lutte contre le paludisme, et d'amélioration du cadre de vie des burkinabé. Ce n'est pas parce que le Burkina Faso affiche de bons résultats macro-économiques qu'il sera en mesure d'atteindre tous les objectifs du millénaire pour le développement. Il est impératif que les populations puissent bénéficier de soins de santé et d'un enseignement de qualité pour réaliser leur potentiel. C'est maintenant, et non pas dans 5 ou 10 ans, qu'il faut prendre des mesures pour accélérer le rythme des progrès enregistrés au cours de ces dix dernières années.

1- CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

1.1. ECONOMIE ET PAUVRETE

Le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, avec une population totale estimée en 2003 à 12,1 millions d'habitants et un taux d'accroissement annuel de 2,37% (soit 16,5 millions en 2015). Il appartient à une zone climatique de type sahélien caractérisée par un important déficit pluviométrique, une rigueur de la nature et un environnement naturel fragile à risques. Cette situation physique et climatique rendent vulnérables l'agriculture burkinabé qui demeure malgré tout un secteur aussi important (35 à 40% du PIB en moyenne) que les services (40 à 44% du PIB en moyenne), tandis que le secteur secondaire embryonnaire ne représente que 20 à 22% du PIB en moyenne. L'économie s'appuie sur le coton (50% des exportations en moyenne), les produits d'élevage, l'or, les fruits et légumes, les cuirs et peaux. L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures économiques, le niveau élevé des coûts de transaction et du coût des facteurs, la faible productivité du travail ainsi que la faiblesse de son marché intérieur sont défavorables à la diversification des secteurs productifs et à l'intensification des échanges. Le service de la dette extérieure (32% des exportations en moyenne sur la période 1998 -2002) demeure élevé pour une économie sensible aux chocs extérieurs. Le pays a renforcé son programme de réformes pour demeurer un partenaire privilégié des bailleurs de fonds dans la sous - région.

Avec un PNB par habitant (2002) de 268 US\$, un des plus faibles du monde, le pays reste confronté à un défi majeur qui est l'éradication de la pauvreté. En effet, environ 46,4% de la population vivent en - dessous du seuil de pauvreté absolu estimé en 2003 à 82.672 FCFA par an et par adulte (moins d'un dollar US par jour), expliquant ainsi les immenses besoins du pays en matière de services sociaux de base (CF Tableau n°2 ci - après). Un des indicateurs consolidés est l'indice de développement humain (IDH), dont l'évolution depuis 25 ans, est demeuré très en - dessous du niveau moyen de l'ensemble des Pays les moins avancés (0,236 en 1975; 0,286 en 1985; 0,301 en 1995; 0,320 en 1999 contre une moyenne de 0,442 en 1999 pour les PMA). La pauvreté au Burkina Faso est accompagnée d'une rapide croissance démographique, d'une recrudescence des épidémies, d'une propagation de la pandémie du SIDA et des inégalités de genre.

Malgré la volonté affichée du Gouvernement de développer des stratégies, politiques et programmes sectoriels, on ne perçoit pas clairement les conditions pour des progrès rapides en matière de réduction de la pauvreté. Cette situation nécessite la prise d'une série de décisions vigoureuses conformes aux principes et objectifs du CSLP au niveau budgétaire permettant de réorienter la tendance actuelle en matière de lutte contre la pauvreté, notamment la recherche d'un meilleur impact des investissements publics sur la réduction de la pauvreté.

Tableau n° 1 : INDICATEURS CLES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Indicateurs	Niveau de départ	Année de référence	Source
Population totale	10.941.754 habitants	1996	RGPH
Hommes	4.970.882		
Femmes	5.341.727		
Enfants de moins de 5ans	1.773.561		
Enfants de 0 à 18 ans	5.916.530		
Espérance de vie à la naissance	53,8 ans	1996	RGPH
Taux de fécondité	6,8	1998	EDS/BF
Taux de croissance démographique	2,37%	1996	RGPH
Taux de mortalité	14,8‰	1996	RGPH
Taux de natalité	46,1‰	1996	RGPH
Seuil absolu national de pauvreté	82.672 FCFA	2003	EP3-INSD
% population vivant en –dessous du seuil de pauvreté	46,4%	2003	EP3 – INSD
Ratio emploi/Population en âge de travailler	Taux d'offre de travail = 58,4%	1998	RDHD/BF
PIB/habitant	255 \$ US	2002	IAP/MEDEV
Taux moyen de croissance économique	5,5%	1995-2002	IAP/MEDEV
Taux de mortalité infantile	105,3‰	1998	EDS/BF
Taux de mortalité infanto-juvénile	127‰	1998	EDS/BF
Taux de mortalité maternelle	484 pour 100.000 naissances	1998	EDS/BF
Taux de prévalence du VIH	4,2%	2002	ONUSIDA
Taux de couverture vaccinale			
BCG	90%	2002	DEP/SANTE
DTCP3	69%	2002	DEP/SANTE
Rougeole	64%	2002	DEP/SANTE
Fievre jaune	61%	2002	DEP/SANTE
Taux de consultations prénatales (au moins deux consultations)	55,2%	1998	EDS/BF
Taux de couverture obstétricale	26,9%	1998	EDS/BF
Taux de malnutrition des enfants de 0 à 5 ans	29%	2001	DEP/Santé
Taux de prévalence du retard de croissance	44,5%	2003	EP3-INSD
Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale	42,2%	2003	EP3-INSD
Taux de prévalence de l'émaciation	19,0%	2003	EP3-INSD
Taux de prévalence de la carence en iode (présence du goitre)	45% des femmes adultes et 70% des enfants de 0-5ans	1998	DEP/Santé
Taux de prévalence de la carence en fer (anémie)	40% des femmes enceintes	1998	DEP/Santé
Taux brut de scolarisation au primaire	52%	2003	DEP- MEBA
dont Filles	46%		
Taux brut d'alphabétisation	30,25%	2003	MEBA/MMDCAENF
Pourcentage de la population ayant un accès à l'eau potable	69,2%	2003	EP3-INSD
Taux de latrinsation	33,3%		
Urbain	83,8% des ménages	2003	EP3-INSD
Rural	20,1% des ménages		

1.2 POLITIQUES ET REFORMES CONDUITES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Le Burkina Faso a conduit, depuis 1991, un ensemble de réformes économiques et structurelles qui ont permis de renforcer les bases d'une économie libérale fonctionnant selon les principes du marché avec le secteur privé comme moteur de la croissance. Ces réformes soutenues par l'ensemble de la communauté des partenaires au développement ont nécessité la mise en œuvre d'une série de programmes sur la base des accords au titre de l'ajustement structurel renforcé du FMI et des crédits d'ajustement structurel et sectoriel de la Banque Mondiale. Les principales mesures adoptées concernent la réforme des finances publiques (refonte du système fiscal avec par exemple l'instauration de la TVA, rationalisation des dépenses publiques et maîtrise de la masse salariale), la réforme des entreprises publiques (désengagement de l'Etat et amélioration de la gestion), la restructuration du système bancaire, la réforme du secteur agricole, la promotion du secteur privé (libéralisation de l'économie, amélioration du cadre réglementaire, juridique et fiscal) et les réformes institutionnelles.

Le Gouvernement burkinabé est donc convaincu que la réalisation des objectifs de croissance et de développement nécessite l'adoption de politiques économiques mettant l'accent sur la création d'infrastructures économiques performantes capables d'assurer une offre de services clés en qualité, en quantité et à moindre coût. C'est pourquoi, il poursuit les actions engagées dans le cadre de la libéralisation de l'économie pour accroître l'efficacité et créer les conditions de développement du secteur privé. Ainsi, dans le domaine des technologies de la communication, l'ouverture du secteur de la téléphonie mobile à des opérateurs privés, la création d'une Autorité de régulation des télécommunications, la privatisation de l'ONATEL de même que d'autres actions entreprises dans le domaine de l'informatique et de l'Internet visent essentiellement à faire profiter à l'économie nationale les progrès gigantesques réalisés dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication et à faire de ce secteur un maillon important de la chaîne de compétitivité de l'économie.

De même, dans le cadre de l'assouplissement des conditions de création d'entreprises et d'investissements au Burkina Faso, des efforts ont été faits en vue de : (i) la mise en conformité des textes nationaux avec les dispositions de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique des droits des affaires (OHADA) ; (ii) la réduction des délais de traitement des dossiers ; (iii) la simplification des formalités administratives en matière de création d'entreprises notamment par l'opérationnalisation du Centre des guichets uniques et l'ouverture d'un Centre de facilitation de commerce dénommé Trade -Point ; (iv) la création d'une Commission nationale de la concurrence et de la consommation (CNCC) et de la Maison de l'entreprise du Burkina.

La politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et concurrentiels se poursuit convenablement avec la proposition de quatre (4) nouvelles entreprises à privatiser, un premier programme ayant permis la privatisation de vingt-six (26) entreprises et la liquidation de douze (12) autres. C'est dans cette optique que le marché des transports (secteur concurrentiel) a connu une libéralisation. Cependant, on note toujours des situations de monopole dans certains secteurs (téléphonie, eau, électricité, hydrocarbures).

Par ailleurs, le Gouvernement burkinabé a mis en œuvre de nombreuses réformes budgétaires pour concrétiser l'expérience pilote du Burkina Faso pour l'application de l'initiative 20/20. Ainsi, il a procédé à un réaménagement des allocations des ressources internes et externes en mettant l'accent sur les secteurs sociaux essentiels (éducation primaire, alphabétisation, santé de base y compris santé de la reproduction, eau potable – assainissement). Cela a permis de consacrer 16 à 19% des ressources propres et de l'aide publique à ces services.

Les autorités ont également réalisé des revues de dépenses publiques (RDP) pour que les effets des dépenses publiques soient bénéfiques aux populations burkinabés. Enfin, les autorités poursuivent leurs efforts d'amélioration de la gestion budgétaire dans le cadre de l'application de la réforme de la conditionnalité de l'aide au Burkina Faso.

Ainsi, au prix de ces réformes économiques et structurelles que la dévaluation du Fcfa de 1994 est venue renforcer, le Burkina Faso a enregistré des performances macro-économiques relativement satisfaisantes mais encore insuffisantes pour induire un changement significatif dans le niveau de vie des populations. Le taux de croissance réelle du Produit intérieur brut (PIB) a été de l'ordre de 5,5% en moyenne durant la période 1995 - 2002, ce qui constitue une amélioration significative par rapport à la période 1980 -1993 (3% environ). Il en est résulté une amélioration du PIB per capita de l'ordre de 3,1% en 1995 -2002 contre 0,6% en 1980 -93. Toutefois, il est bon de noter que les fluctuations de l'économie autour de son sentier de croissance potentielle restent importantes (2% de croissance en 2000) du fait de chocs difficilement contrôlables par les pouvoirs publics : pluviométrie, prix des matières premières exportées (coton) ou importées (pétrole). L'importance de ces fluctuations conjoncturelles de l'économie burkinabé amène à souligner la nécessité de mettre en place des filets de sécurité et/ou d'assistance sociales pour assurer une plus grande efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté. Elle exige aussi que des réflexions soient poursuivies pour déceler les principales sources de croissance de notre économie.

Malgré ces acquis sur le plan macro-économique et l'ampleur des mesures et actions engagées par les autorités pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté s'est accrue passant de 44,5% en 1994 à 45,3% en 1998 et 46,4% en 2003 en raison de contraintes structurelles et institutionnelles qui s'opposent à la croissance. Il y a lieu de s'interroger sur l'impact des politiques publiques sur les conditions de vie des plus

pauvres En effet, l'absence d'un calibrage optimum de la performance et de l'efficacité des politiques économiques a certainement contribué à réduire la diffusion du progrès économique et social. L'absence d'un mécanisme de coordination des politiques sectorielles et les lourdeurs des procédures de certains bailleurs de fonds font qu'il y a peu de visibilité dans la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement. Les programmes sectoriels (notamment les secteurs sociaux) en ont le plus souffert suggérant d'une part, un renforcement de dialogue de politiques avec les partenaires et, d'autre part, la mise en place de mécanismes de coordination des politiques sectorielles et d'harmonisation des interventions des partenaires.

Par ailleurs, la faible efficacité des investissements publics constatée (ICOR = 5) couplée au faible niveau de développement du capital humain constituent un frein à l'amélioration de la productivité globale des facteurs. Cette situation nécessite une amélioration du contenu du programme d'investissement public (PIP) et un renforcement des capacités des services chargés de l'élaboration et du suivi du PIP.

Les politiques de promotion du commerce et des investissements privés ont vite atteint leurs limites parce que les coûts de certains facteurs (électricité, eau, transport, hydrocarbures, fiscalité, fraude) continuent de peser sur la compétitivité des entreprises. En outre, en dépit des efforts consentis par les autorités pour restructurer l'économie et créer les conditions favorables au développement du secteur privé, les entreprises burkinabé n'ont pas encore ressenti le besoin d'une réflexion concertée et prospective pour conquérir les marchés régionaux et mondiaux. Les appuis à la poursuite du programme de privatisation et au fonctionnement de la Maison de l'entreprise du Burkina permettent d'atténuer ces difficultés.

Enfin, on s'aperçoit que les programmes d'ajustement structurels (PAS), bien que nécessaires, ne constituent pas une ambition de développement pour le Burkina Faso. En effet, les performances macro-économiques observées au cours de la décennie ayant marqué les réformes économiques et structurelles (3,2%) sont quasi identiques à celles de la période 1981-1990 (3,3%). Les PAS en s'efforçant de rechercher la vérité des prix et le désengagement de l'Etat des sphères de production, ont probablement contribué à accentuer les inégalités de revenus et entraîner une baisse du niveau de vie des populations les plus pauvres. En effet, dans les centres urbains, les privatisations avec leur corollaire de licenciements massifs, la réduction drastique des subventions à la consommation alimentaire (riz, pain, céréales) amenuisent considérablement le pouvoir d'achat des populations. En milieu rural, la libéralisation des prix et la suppression des subventions aux intrants agricoles ne garantissent pas forcément des lendemains meilleurs à la grande majorité des paysans. C'est pourquoi, le Gouvernement a initié, depuis 1998, une réflexion prospective qui se propose de dépasser les préoccupations de court terme et de régulation par le marché et d'offrir aux exercices de prévisions et d'élaboration de politiques, de planification et d'ajustement, le cadre d'un futur voulu, d'un projet de société avec des objectifs stratégiques largement partagés et contrôlables. A la vérité, un tel choix est dicté par l'ardente obligation nationale de vaincre, dans des délais raisonnables à long terme, la pauvreté patrimoniale qui s'approfondit. Lever le verrou de la pauvreté dans le système social et économique national requiert une posture résolument prospective, suggérant des appuis des partenaires au développement au bouclage de cet exercice. Il s'agira de restaurer les fondamentaux d'une croissance économique durable, accélérer les mutations des systèmes productifs et développer le capital humain.

1.3 CONCEPTION ET CAPACITES DE SUIVI DE LA PAUVRETE

La dernière enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages a été conduite en 2003. La définition du seuil de pauvreté monétaire utilisée dans l'analyse des résultats était de 82.672 FCFA par adulte et par an contre 72.690 FCFA en 1998 et 41.099 FCFA en 1994. Sur le plan national environ 46,4% des burkinabé vivent en – dessous du seuil de pauvreté absolu en 2003 contre 45,3% en 1998 et 44,5% en 1994. Ainsi, en dépit du grand nombre de cadres formés, d'investissements réalisés dans tous les secteurs et de transformations structurelles accomplies avec succès, la pauvreté patrimoniale n'a pas été réduite au Burkina Faso, bien au contraire. Elle est apparue comme un phénomène dominant en milieu rural et touche beaucoup plus les agriculteurs vivriers. Le tableau ci – après montre une évolution inquiétante de ce phénomène.

Tableau 2 : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence

Indices de pauvreté	1994	1998	2003	Evolution 1994 - 1998	Evolution 1998 - 2003
Incidence					
Urbain	10,4	16,5	19,9	+ 6,1	+3,4
Rural	51,0	51,0	52,3	0	+1,3
National	44,5	45,3	46,4	+ 0,8	1,1
Profondeur					
Urbain	2,5	4,0	5,5	+1,5	+1,5
Rural	16,1	15,7	17,9	-0,4	+2,2
National	13,9	13,7	15,5	-0,2	+1,8
Sévérité					
Urbain	0,9	1,5	2,2		
Rural	7,0	6,8	6,8		
National	6,0	5,9	5,9		
Contribution					
Urbain	3,8	6,1	7,8	-2,3	-1,7
Rural	96,2	93,9	92,2	+2,3	+1,7
National	100	100	100		

Source : INSD, Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, 1999 et 2003

En ce qui concerne le suivi de la pauvreté, le Gouvernement a décidé, pour avoir une meilleure visibilité de l'impact de la mise œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, de poursuivre la consolidation des systèmes de suivi – évaluation existants. Ainsi, l'ensemble des actions de production d'information a fait l'objet d'un programme statistique minimum nécessaire au suivi – évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. En outre, le gouvernement a mis en place un observatoire de la pauvreté et du développement humain durable (ONAPAD) et un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle (OEFP), outils indispensables au suivi et à l'évaluation de la pauvreté. L'ONAPAD qui est un observatoire de synthèse est placé sous le pilotage du Conseil national de la coordination statistique. Enfin, il s'est doté récemment d'un schéma directeur de la statistique (2004 -2008) qui doit assurer la production de données fiables, complètes et coordonnées au plan national, de façon régulière et en temps voulu pour satisfaire les besoins des décideurs et autres acteurs de développement. Cet instrument participe du renforcement des capacités du système national statistique au Burkina Faso et nécessite l'appui des partenaires au développement.

Concernant le processus participatif, il faut noter tout de suite qu'il n'existe pas de normes claires et rigoureuses en matière de participation. Le caractère ouvert et participatif du dispositif du CSLP du Burkina peut être considéré comme son trait distinctif. Il a permis l'instauration d'un dialogue plus riche entre les diverses parties du gouvernement et entre le gouvernement et les parties prenantes (partenaires techniques et financiers, secteur privé, société civile y compris les organisations de producteurs, Parlement des enfants). Dans le cadre de la révision du CSLP, le Gouvernement a organisé des consultations régionales, des rencontres de concertations avec les partenaires au développement, la consultation des institutions républicaines et a tenu des assises nationales pour valider le CSLP révisé, son cadre logique et les indicateurs de suivi. Le nouveau dispositif de suivi comprend un Comité ministériel d'orientation et de suivi, des Commissions sectorielles et thématiques, des Cadres régionaux à travers des Conseils consultatifs régionaux pour le développement, et des Instances ad hoc (Assises nationales, cadre de concertation avec les partenaires).

Le tableau ci-après présente une évaluation de la capacité de suivi des engagements du millénaire au Burkina Faso. A l'analyse, il ressort que le pays dispose de préacquis importants en matière de collecte de données pour le suivi et l'analyse statistique de la pauvreté grâce à la bonne qualité des enquêtes réalisées et la mise en place de l'ONAPAD. Cependant, les efforts doivent tendre vers le renforcement des capacités techniques pour l'élaboration des politiques et l'évaluation des progrès réalisés. L'appui à la réalisation du schéma directeur de la statistique permettra, une fois de plus, de lever ces difficultés.

Tableau n° 3 : Evaluation de la capacité de suivi des engagements du millénaire

Domaines/ Secteurs	Capacité existante pour la collecte des données	Capacité existante pour le suivi statistique	Capacité existante pour la préparation des statistiques pour l'analyse statistique	Capacité existante pour la préparation des statistiques pour l'élaboration des politiques	Capacité existante pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés	Qualité des enquêtes et informations
1. PAUVRETE EXTREME	Fort	Moyen	Fort	Fort	Faible	Fort
2. VIH/SIDA	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
3. FAIM	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
4. EAU POTABLE	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
5. EDUCATION PRIMAIRE	Fort	Moyen	Fort	Moyen	Moyen	Fort
6. EGALITE DE GENRE	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible
7. MORTALITE INFANTILE	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Moyen
8. SANTE DE LA REPRODUCTION	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Moyen
9. ENVIRONNEMENT	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen

Source : Direction générale de l'économie et de la planification, 2003

OBJECTIF N° 1 :

ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

2-

CIBLE 1 : REDUIRE DE MOITIE, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION DONT LE REVENU EST INFÉRIEUR A UN DOLLAR PAR JOUR

Objectif national : Réduire d'un tiers la proportion de la population vivant en – dessous du seuil de pauvreté absolu entre 1998 et 2015

Indicateur international: Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour (en %)

Indicateur national : Proportion de la population en – dessous du seuil absolu de pauvreté (en %)

2.1 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Il faut remarquer tout de suite que les objectifs visés par le gouvernement burkinabé portent sur la réduction du seuil de pauvreté absolu alors que ceux retenus par la communauté internationale concernent l'extrême pauvreté. Au regard de la faiblesse du seuil de pauvreté absolu (82.672 FCFA par adulte et par an, soit moins d'un demi dollar par jour), il sera utilisé pour les différentes analyses.

Selon les résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003, environ 46,4% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté absolue contre 45,3% en 1998 et 44,5% en 1994, soit un accroissement de 1,9 point entre 1994 et 2003. Les objectifs du millénaire pour le développement appliqués au Burkina Faso, toutes choses égales par ailleurs, appellent une réduction de l'incidence de la pauvreté absolue de 46,4% en 2003 à 23,2% en 2015. Le Gouvernement burkinabé se fixe un objectif de 30% à l'horizon 2015.

L'objectif international semble relativement plus ambitieux que celui retenu par le Gouvernement en ce qui concerne la réduction de l'incidence de la pauvreté. Pour relever le défi, l'économie burkinabé doit croître à un taux supérieur à la moyenne de 5,5% observée au cours de ces dernières années. Elle a non seulement besoin d'un taux de 8 à 10% par an en termes réels, seuils nécessaires en vue de réduire sensiblement la pauvreté, mais les autorités doivent poursuivre et renforcer leur politique de création d'infrastructures économiques performantes et surtout de bonne gestion des ressources publiques.

Nonobstant les progrès importants au plan macro-économique, la situation sociale et patrimoniale des burkinabés ne s'est pas améliorée au cours des différentes périodes d'enquête (1994-1998-2003). La fragilité du secteur agricole (notamment vivrier), la faible diversification des secteurs productifs, les difficultés en matière d'emplois et les contraintes de compétitivité ont souvent annihilé les efforts de lutte contre la pauvreté. La situation de pauvreté serait inquiétante si l'on prolonge les tendances actuelles, le scénario tendanciel étant

compris comme le résultat combiné des politiques économiques actuelles et des appuis financiers extérieurs. L'incidence de la pauvreté se situerait à 49% en 2015, soit un différentiel de +19 points de pourcentage par rapport à l'objectif national et +25,8 points par rapport à l'objectif international, suggérant des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs nationaux et ceux du millénaire.

2.2 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Au regard de l'ampleur des réformes structurelles enclenchées dans le secteur agro-pastoral et des bons résultats macro-économiques enregistrés ces dernières années, des espoirs et des chances existent pour réduire le différentiel de 19 points si le Gouvernement améliore davantage ses politiques économiques et si les partenaires continuent d'apporter des appuis conséquents à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ces indications chiffrées montrent, une fois de plus, que les autorités nationales doivent s'engager résolument à créer les conditions pour des progrès rapides en matière de réduction de la pauvreté, notamment rechercher les conditions d'une croissance forte et plus particulièrement la croissance des revenus du monde rural.

En effet, pour inverser la tendance actuelle d'évolution de l'incidence de la pauvreté, le Gouvernement doit renforcer le système de solidité de gouvernance, c'est-à-dire développer des aptitudes à gérer durablement et efficacement les ressources financières, matérielles et humaines en réponse aux besoins essentiels de la société burkinabé. Aussi, au regard de la complexité des processus de réduction de la pauvreté, dans les débats sur les moyens pour réduire la pauvreté, faut-il attirer l'attention du Gouvernement sur les fortes inégalités qui en sont de véritables obstacles. Les politiques s'attaquant par exemple aux inégalités dans le domaine de la répartition des terres (actifs les plus importants des ruraux pauvres notamment les femmes) et celles visant à faciliter l'accès au micro-crédit auront probablement des effets positifs sur la croissance et la création d'emplois et de revenus pour les pauvres. De plus, la politique des finances publiques ne devrait pas seulement tabler sur les stabilisateurs automatiques aussi importants soient-ils, mais elle devra probablement être mieux ciblée, surtout en ce qui concerne les dépenses à réaliser pour les groupes à faible revenu et pour les régions les plus affectées par le phénomène de la pauvreté. Les résultats obtenus ces dernières années en termes d'amélioration du PIB per capita montrent qu'il est possible d'atteindre ce but si le Gouvernement poursuit une politique plus vigoureuse de réformes, de restructurations, d'allocation optimale des ressources financières pour porter le PIB par tête à un taux moyen d'au moins 4%. L'amélioration continue de la gestion des ressources publiques, le renforcement des capacités de l'administration publique, la lutte contre le VIH-Sida, la coordination et le suivi des actions de lutte contre la pauvreté sont autant de défis majeurs à relever pour un succès de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Les appuis à la mise en œuvre du plan de renforcement de la gestion budgétaire contribueront à renforcer le pôle de la gouvernance économique. La poursuite du combat contre la pauvreté est aussi subordonnée à une évolution favorable de l'aide publique au développement et du commerce international.

2.3 ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

L'environnement est favorable pour la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. En effet, elle est l'une des grandes priorités retenues dans le Programme de développement solidaire du Chef de l'Etat et dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Les efforts de redistribution ont été particulièrement visibles dans la mise en œuvre du programme d'urgence alimentaire en 2000, surtout par des appuis multiformes aux groupes vulnérables (handicapés, orphelins, etc.) et des actes de solidarité au profit des rapatriés de Côte-d'Ivoire. La communauté internationale notamment les partenaires multilatéraux et bilatéraux, à travers des appuis multiformes (Initiative PPTE, Initiative de l'Education pour tous, Cadre stratégique de lutte contre le Sida, Programme national de développement sanitaire, Lettre de politique de développement rural décentralisé, etc.), se sont engagés à assurer la disponibilité des ressources nécessaires pour la lutte contre la pauvreté.

2.4 DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION ET DE COOPERATION

Le Gouvernement burkinabé a besoin de l'appui des partenaires au développement qui entre dans le cadre des priorités exposées dans le CSLP. A cet égard, les domaines clés pour l'aide au développement sont :

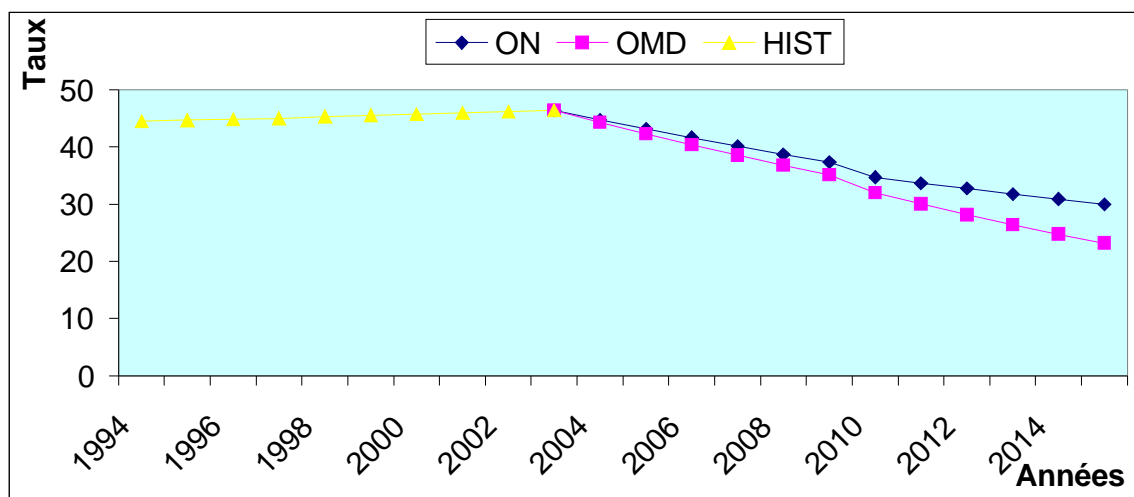
- la poursuite des efforts marqués d'investissement dans les secteurs sociaux de base ;

- la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
- la poursuite des efforts d'investissement pour la lutte contre le VIH -SIDA ;
- le renforcement des capacités de gestion de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie ;
- la consolidation progressive des instruments de gestion publique et des opportunités de développement du secteur privé, des petites et moyennes entreprises et de la petite mine;
- le renforcement de la sécurité publique ;
- le renforcement des capacités pour le pilotage stratégique et la coordination des réformes y compris dans ses aspects prospectifs et de suivi – évaluation de la pauvreté ;
- l'assistance dans la mise en place des mécanismes de coordination et de gestion de l'aide.

2.5 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION DE LA PAUVRETE

- Fortes capacités à collecter les données
- Bonne qualité de l'information récente;
- Capacités moyennes à suivre l'information statistique;
- Fortes capacités à l'analyse statistique;
- Capacités insuffisantes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 1: Evolution comparée des objectifs de réduction de la pauvreté absolue (en %)



CIBLE 2 : REDUIRE DE MOITIE, ENTRE 1990 ET 2015, LA PROPORTION DE LA POPULATION QUI SOUFFRE DE LA FAIM

Objectif national : Réduire d'un tiers la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015

Indicateur : Pourcentage de la population qui souffre de la faim

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)

2.6 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

En 1996, selon les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, la population qui souffrait de la faim et victime de l'insécurité alimentaire était estimée à 4.589.111 personnes, soit 42% de la population totale. En 1999, elle atteignait 43%, ce qui correspond à un accroissement absolu de 448.748 personnes sur la période 1996 -99. La poursuite des tendances actuelles situe cette proportion à 48,3% environ en 2015 alors que les objectifs du millénaire appliqués au Burkina Faso, toutes choses égales par ailleurs, appellent une réduction de 42% en 1996 à 21,5% en 2015. Ce qui correspond à un différentiel de +20,3 points de pourcentage par rapport à l'objectif national et +26,8 points par rapport à l'objectif international, suggérant des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs nationaux et ceux du millénaire.

Les disponibilités alimentaires, constituées essentiellement de production agro-pastorale intérieure (mil, sorgho, maïs, riz, fonio, coton, arachide, sésame, soja, viande, lait, etc.) et d'importations alimentaires couvrent mal les besoins des populations toujours croissants d'une année à l'autre. Cependant, au cours de la dernière décennie, les quantités de céréales produites (mil, sorgho, maïs) ont couvert les besoins, à l'exception des années 1990 - 91, 1995-96, 1997-98 marquées par une pluviométrie insuffisante. En effet, le taux de couverture varie entre 70% et 120%. Selon les régions, la situation est excédentaire à l'Ouest, équilibrée au Nord - Ouest et déficitaire à l'Est et au Sahel. La proportion de la population en - dessous du niveau minimal d'apport calorique est passée de 31% en 1990 à 24% en 1999. Ces résultats encourageants en matière de couverture des besoins en céréales témoignent des efforts fournis par le Gouvernement et les producteurs pour accroître la production céréalière. Cette croissance, basée sur l'extension des superficies jusqu'en 1990, s'appuie depuis 1995 sur l'accroissement des rendements et récemment sur le développement de la petite irrigation villageoise et la réalisation de plus de 50.000 fosses fumières, témoignant ainsi d'une volonté d'intensification de la production.

La situation au Burkina Faso est caractérisée par une malnutrition chronique d'ampleur préoccupante. L'état de malnutrition qui prévaut touche beaucoup plus les enfants et les femmes. Ainsi, en 1998, près d'un enfant de moins de 5 ans sur trois souffre de malnutrition chronique. Près de deux enfants sur cinq présentent une malnutrition aiguë notamment au niveau de la tranche d'âge de 24 à 59 mois. Une femme sur sept souffre de malnutrition chronique, particulièrement dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans et en milieu rural. La proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale est passée de 27% en 1990 à 30% en 1998 et à 42,2% en 2003, soit un accroissement de 12,2 points sur la période 1998 -2003. Le taux de prévalence du retard de croissance est passé de 36,8% en 1998 à 44,5% en 2003 et celui de l'émaciation de 13,2% en 1998 à 19% en 2003. Les résultats obtenus sont préoccupants lorsqu'on sait que le potentiel énergétique est disponible et qu'il suffit seulement d'en être informé et formé afin d'en profiter et faire profiter l'enfant à qui le lait maternel ne suffit plus à un certain âge.

2.7 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Des potentialités existent et des espoirs sont permis sur les possibilités de réduire la proportion de la population qui souffre de la faim, à condition que le Gouvernement redouble d'efforts et valorise les principaux facteurs favorables à la sécurité alimentaire à savoir la gestion de la fertilité des sols, la promotion de la petite irrigation villageoise, la sécurisation de l'accès à la terre, la diffusion des semences améliorées, et l'appui à la professionnalisation des producteurs.

Les progrès pour la réduction de la proportion des enfants de moins de cinq ans souffrant d'une insuffisance sont freinés par trois facteurs majeurs : le faible pouvoir d'achat de nombreux ménages, l'analphabétisme des mères, et le non - espacement des naissances. Pour espérer atteindre l'objectif, il est important que le Gouvernement mette l'accent sur les activités d'information, d'éducation et de communication (IEC), surtout en matière de récupération nutritionnelle et de planification familiale, en faveur des populations bénéficiaires.

2.8 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

L'environnement au Burkina Faso est favorable à la réalisation de cet objectif de développement du millénaire. En effet, le Gouvernement a adopté des mesures institutionnelles (réforme du secteur de l'agriculture) et des plans sectoriels (stratégie nationale de sécurité alimentaire, lettre de politique de développement rural décentralisé, plan national de nutrition, programme pilote national de développement laitier) pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. En outre, avec la création de la Société de promotion des filières agricoles (SOPROFA), il est recherché une meilleure organisation de la production, la collecte, la mise en marché, la commercialisation des produits. Son domaine d'activités couvre les céréales (riz, maïs, sorgho, mil), le niébé, les fruits et légumes (tomates, mangues, haricot vert,...) et les oléagineux (sésame, karité, arachide, soja). Le gouvernement mène des actions pour développer la professionnalisation des acteurs, notamment en créant les Chambres régionales d'agriculture. Enfin, le processus de mise en œuvre de l'initiative PPT E a permis de réhabiliter et de construire des pistes rurales pour faciliter l'approvisionnement des zones rurales et urbaines en produits alimentaires (787 kms de pistes rurales en 2000 -2002).

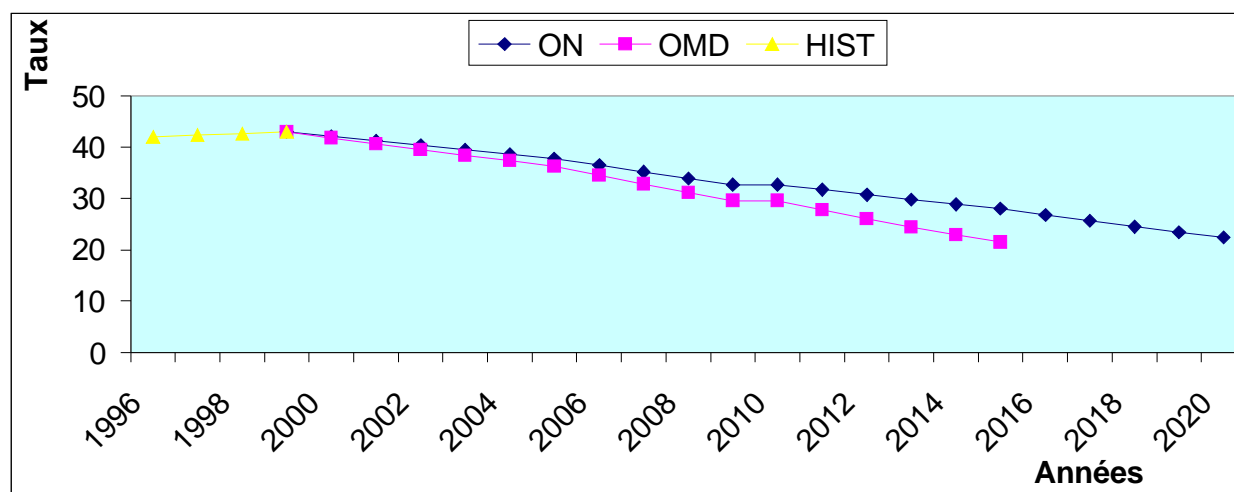
2.9 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

La poursuite du combat contre la faim et la malnutrition au Burkina Faso nécessite le soutien des partenaires au développement à la recherche de solutions à la sécurité alimentaire structurelle par le financement des actions (i) d'intensification et de diversification de productions végétales, animales, halieutiques et forestières, (ii) de renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire, (iii) de promotion de l'éducation nutritionnelle et environnementale, (iv) de promotion des activités génératrices de revenus.

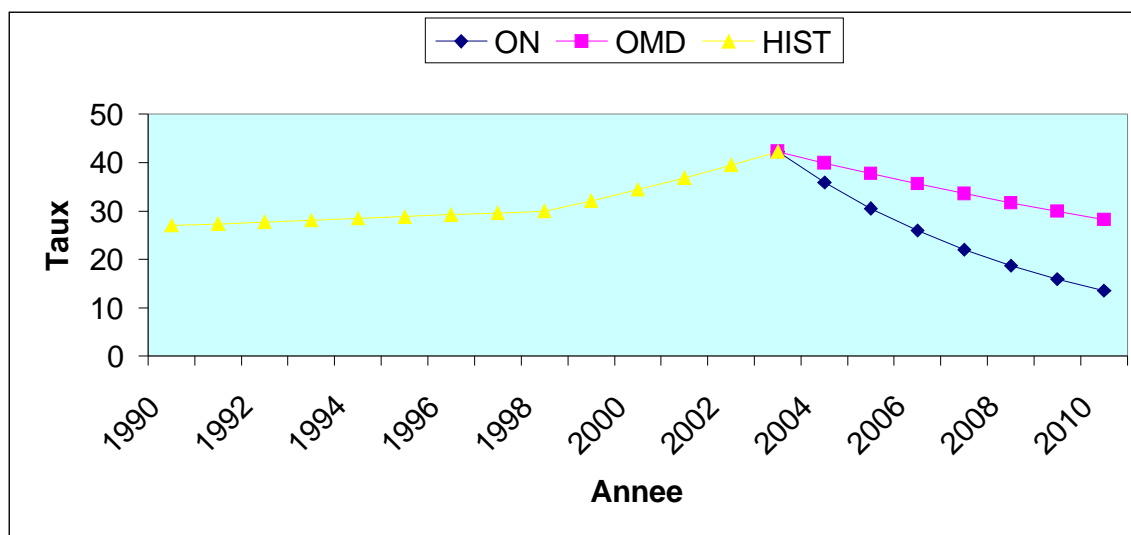
2.10 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités moyennes à collecter les données;
- Qualité relativement moyenne de l'information récente;
- Capacités moyennes à suivre l'information statistique;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique;
- Capacités insuffisantes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 2: Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim



Graphique 3: Réduire de moitié la proportion des enfants qui souffrent d'une insuffisance pondérale



OBJECTIF N°2 :

3- ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

CIBLE 3 : D'ICI A 2015, DONNER A TOUS LES ENFANTS, GARCONS ET FILLES, PARTOUT DANS LE MONDE, LES MOYENS D'ACHEVER UN CYCLE COMPLET D'ETUDES PRIMAIRES

Objectif national : Scolariser 70% d'enfants d'âge primaire d'ici 2010

Indicateur : Taux brut de scolarisation à l'école primaire (TBS en %)

3.1 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Les objectifs du millénaire pour le développement appliqués au Burkina Faso appellent un accroissement du taux brut de scolarisation de 30% en 1990 à 100% en 2015. Cet objectif semble ambitieux pour le Burkina Faso qui, au regard de sa capacité à scolariser les enfants, souhaite obtenir un taux de 70% en 2010. En effet, en dépit des efforts importants réalisés en termes de couverture scolaire (42% entre 1990 et 2000), le Burkina Faso, avec un taux brut de scolarisation de 52% en 2003 (dont 46% pour les filles), soit une progression de 1,7 point par an par rapport au niveau observé en 1990, accuse un retard important. Les progrès sont trop faibles pour atteindre l'objectif national à fortiori l'objectif de développement du millénaire. En prolongeant les tendances actuelles, le chemin qui reste à parcourir pour atteindre la scolarisation universelle en 2015 est relativement long. Le taux brut de scolarisation pourrait se situer à 63,2% en 2010, soit un différentiel de 6,8 points par rapport à l'objectif national. Pire, même si on fait l'hypothèse très optimiste d'une réalisation de l'objectif national en 2010 (en raison de la volonté politique affichée de mettre en œuvre le Plan décennal de développement de l'éducation de base), soit une progression de 2,8 points par an par rapport à l'année 2003, l'effort national ne serait pas suffisant pour atteindre l'objectif international. Le taux brut de scolarisation se situerait probablement à 86% en 2015, et il faudrait attendre 2021 pour espérer réaliser l'objectif international (100%). Ce qui signifie que les efforts conjugués du Gouvernement et de ses partenaires au développement devraient se traduire par une progression du taux brut de scolarisation d'au moins 4 points par an par rapport à 2003 pour espérer réaliser la scolarisation universelle en 2015.

Les tendances d'évolution concernant l'alphabétisation sont positives. Le taux d'alphabétisation des adultes (15 - 24 ans) est passé de 18,9% en 1994, à 18,4% en 1998 et à 30,25% en 2003. Au regard de ces résultats significatifs, le pays pourrait rattraper le retard accusé au cours de la période 1994 -1998, le taux

d'alphabétisation se situerait probablement à 38,7% en 2010, ce qui correspond seulement à un différentiel de 1,3 point par rapport à l'objectif national qui serait réalisé en 2011.

3.2 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Le Gouvernement entend adopter des mesures vigoureuses visant à accélérer l'évolution du taux brut de scolarisation et du taux d'alphabétisation. Elles portent sur : (i) l'actualisation du plan décennal de développement de l'éducation de base pour tenir compte de la nécessité de l'élargissement de concept de l'éducation (au premier cycle du secondaire) et des nouvelles initiatives (Education pour tous, Initiative 25 pour 2005, procédures accélérées du G8), (ii) l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base, (iii) l'organisation d'activités dites initiales, en priorités dans les vingt provinces qui ont les taux de scolarisation les plus bas et où il existe des zones à faible demande en éducation primaire apparente ou des résistances à l'école. Cela se fera en testant une approche intégrée de l'éducation (développement de la petite enfance, éducation non formelle en utilisant l'approche du faire-faire pour l'alphabétisation, (iv) l'opérationnalisation du programme intégré, à travers le renforcement des missions des structures déconcentrées et l'organisation des échelons locaux, sur la base d'un projet d'éducation de qualité, (v) le suivi rigoureux des programmes de réalisation d'infrastructures scolaires, (vi) l'effectivité de la régionalisation du recrutement des enseignants.

Par ailleurs, il est à craindre qu'au cours des prochaines années, les effets de la pandémie du VIH/Sida atteignent le système éducatif et remettent en cause les objectifs nationaux et ceux du millénaire. C'est pourquoi, des mesures préventives doivent être identifiées, choisies et appliquées de toute urgence. Par-delà ces préoccupations, l'on est également conscient que l'inefficacité du système éducatif burkinabé ne tend qu'à aggraver et à étendre les handicaps éducatifs des personnes marginalisées (enfants de la rue, enfants orphelins du SIDA, handicapés et déplacés, etc.). Il est tout aussi essentiel que des stratégies sans équivoque en faveur des exclus soient envisagées permettant de répondre le mieux possible aux problèmes spécifiques des enfants et groupes vulnérables.

3.3 ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PRIMAIRE

Le Gouvernement a organisé les "Etats généraux" de l'éducation pour recueillir les préoccupations et les stratégies d'amélioration du système éducatif. Par la suite, la loi d'orientation de l'éducation, qui considère l'éducation de base comme une priorité nationale, a été adoptée. Pour matérialiser cette volonté et son engagement à assurer la scolarisation universelle à tous les enfants d'âge scolarisable, le Gouvernement burkinabé a adopté, en juillet 1999, le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) pour la période 2000 – 2009 comportant des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour promouvoir le développement de l'éducation de base.

Par ailleurs, en réponse aux efforts accomplis par le Gouvernement pour doter le pays d'un CSLP et d'un PDDEB, la communauté internationale a décidé d'accroître sa stratégie d'aide en faveur de l'accélération de l'éducation pour tous au Burkina Faso d'ici 2015.

3.4 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Les partenaires au développement pourraient soutenir les efforts du Gouvernement pour la réalisation de l'objectif de scolarisation primaire universelle en (i) augmentant l'aide pour assurer l'accès à l'éducation de base, (ii) concentrant leurs appuis pour réduire les disparités régionales et entre les sexes, (iii) renforçant les capacités techniques et institutionnelles pour améliorer la qualité de l'enseignement.

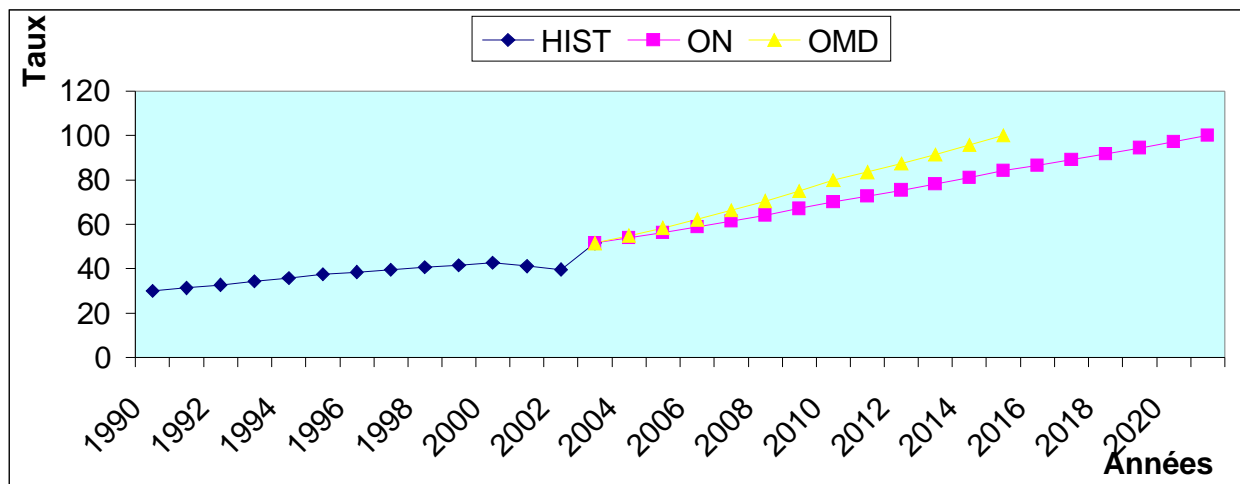
3.5 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Fortes capacités à collecter les données
- Qualité moyenne de l'information récente;

- Fortes capacités à suivre l'information statistique;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique;
- Capacités moyennes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 4: Réaliser l'éducation primaire universelle en 2015

(Taux brut de scolarisation en %)



OBJECTIF N° 3 :

4- PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

CIBLE 4 : ELIMINER LES DISPARITES ENTRE LES SEXES DANS LES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE D'ICI A 2005 SI POSSIBLE ET A TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT EN 2015 AU PLUS TARD

Objectif international : Porter le ratio filles/garçons à 1 en 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015

Objectif national : Porter le ratio filles / garçons à 0,85 en 2005 dans l'enseignement primaire

Porter le ratio filles / garçons à 0,80 en 2005 dans l'enseignement secondaire

Indicateur : Ratio Filles / Garçons

4.1 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Les objectifs du millénaire pour le développement appliqués au Burkina Faso appellent un relèvement du ratio filles / garçons de 64% en 1990 à 100% en 2005 pour l'enseignement primaire et de 52% à 100% pour l'enseignement secondaire. Cet objectif international semble très ambitieux pour le Burkina Faso qui, au regard de ses capacités, souhaite obtenir un ratio de 0,85 en 2005 pour le primaire et 0,80 pour le secondaire.

D'une manière générale, les filles, au Burkina Faso, n'ont pas un accès égal à l'éducation car le taux d'accès des filles en classe de CP1 est nettement en retard par rapport à celui des garçons. Le ratio filles / garçons dans l'éducation primaire est passé de 0,62 en 1990 à 0,72 en 1994 puis à 0,74 en 1998. En 2003, il est de 0,77. Même si des progrès sont enregistrés au cours de la période 1990-2003, le chemin à parcourir reste encore très long pour arriver à la parité entre les deux sexes. L'analyse des tendances récentes montre que les efforts fournis par le gouvernement ne sont pas suffisants et que l'objectif national de 0,85 en 2005 ne sera vraisemblablement pas atteint. Le ratio serait probablement de 0,79, soit un différentiel de +0,06 point. Au

rythme de progression actuel, le pays accuserait un retard très important et il faudrait encore 19 ans d'efforts (soit en 2024) pour atteindre l'égalité des sexes au Burkina Faso. Au regard de l'ampleur de la pauvreté des ménages qui préfèrent inscrire à l'école les garçons plutôt que les filles et des tendances actuelles en matière de scolarisation des filles, il semble illusoire d'espérer atteindre l'objectif international, exigeant du Gouvernement le renforcement des actions pour l'accélération de la scolarisation des filles et suggérant des partenaires techniques et financiers des appuis pour éliminer les disparités entre filles et garçons.

Par contre, dans l'enseignement secondaire, les progrès fournis par le gouvernement semblent assez suffisants pour atteindre l'objectif national de 0,80 en 2005. En effet, le taux brut de scolarisation, même s'il reste faible, a plus que doublé entre 1990 et 2003, passant de 7,5% en 1990 à 15,6% en 2003 (dont 13,9% pour les filles). Le ratio filles / garçons s'est nettement amélioré sur la période, passant de 0,52 en 1990 à 0,66 en 1998 et 0,80 en 2003, en raison de la discrimination positive en faveur des filles par rapport à l'octroi des bourses d'études. Même si l'objectif national est atteint en 2003, et au rythme de progression observé entre 1998 et 2003, le chemin à parcourir serait encore très long. Il faudrait attendre 2010 pour espérer réaliser l'égalité entre les sexes dans l'enseignement secondaire.

4.2 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Le diagnostic ci – dessus mené indique une situation discriminatoire, inacceptable et interpelle le Gouvernement et les parents d'élèves sur les mesures rapides et actions urgentes à entreprendre pour corriger ce déficit aussi bien au primaire qu'au secondaire. A cet effet, en plus des actions de sensibilisation et des politiques incitatives en faveur de la scolarisation des filles, il est important que les autorités développent des actions de communication permanente autour de l'approche genre comme stratégie essentielle de la promotion de la scolarisation des filles.

4.3 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Le Gouvernement burkinabé a adopté des textes de loi et élaboré des plans sectoriels qui traitent de la question de l'égalité des sexes dans l'éducation. La loi d'orientation de l'éducation, le Code des personnes et de la famille, le plan décennal de développement de l'éducation de base, le plan d'action en faveur de l'initiative "Education pour tous", et le plan d'action pour la scolarisation des filles sont autant d'instruments qui permettront d'opérationnaliser le concept de l'égalité des sexes.

4.4 DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION ET DE COOPERATION

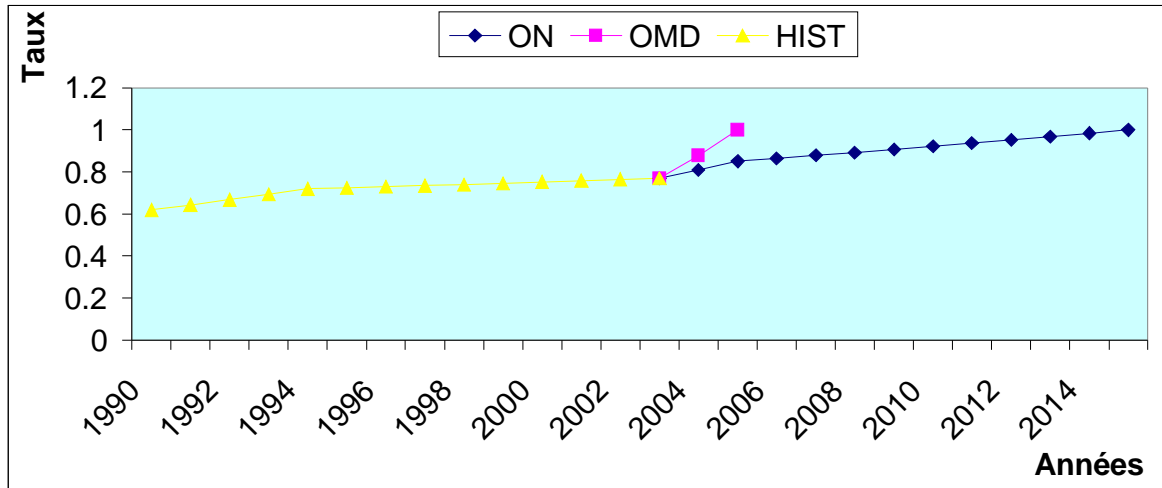
Les partenaires au développement pourraient soutenir les efforts des autorités burkinabé en :

- accroissant le volume d'aide nécessaire à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation avec un accent particulier pour la scolarisation des filles;
- participant au renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour améliorer l'environnement de l'apprentissage au bénéfice d'une image plus positive de l'école et de son utilité sociale.

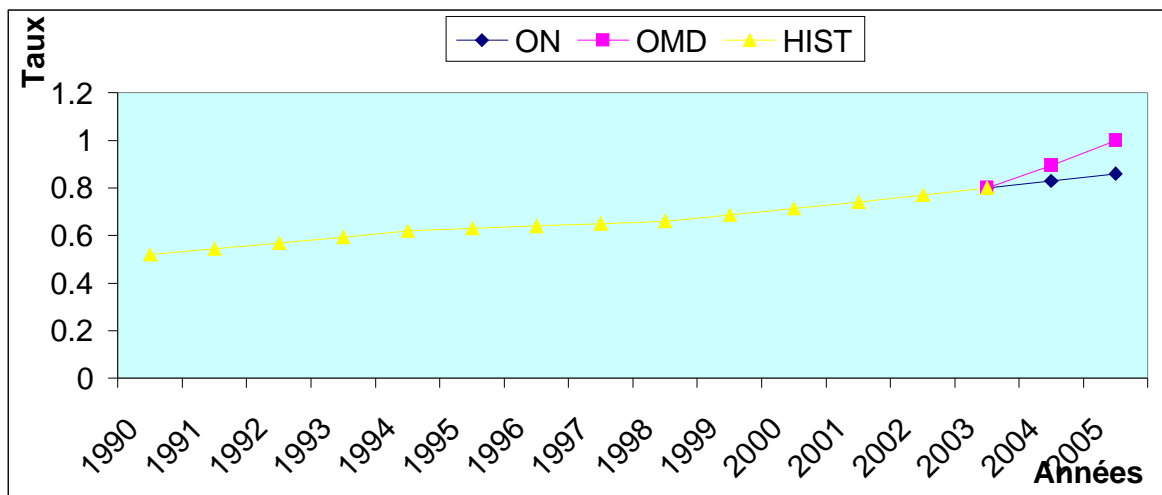
4.5 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités insuffisantes à collecter les données ;
- Qualité insuffisante de l'information récente ;
- Capacités insuffisantes à suivre l'information statistique ;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique ;
- Capacités moyennes pour l'élaboration des politiques ;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 5: Egalité entre les sexes dans l'enseignement primaire



Graphique 6: Egalité entre les sexes dans l'enseignement secondaire



OBJECTIF 4 :

5- REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

CIBLE 5 : REDUIRE DE DEUX TIERS, ENTRE 1990 ET 2015, LE TAUX DE MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Objectif national : Réduire la mortalité infanto -juvénile de 40% à l'horizon 2010 par rapport à 2000

Indicateur : Taux de mortalité infanto -juvénile pour 1000 naissances vivantes

5.1 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Les objectifs du millénaire appliqués au Burkina Faso appellent une baisse du taux de mortalité infanto -juvénile de 187 pour mille en 1993 à 62,3 pour mille en 2015 pour un objectif national de 76,2 pour mille en 2010. Cet objectif international semble très ambitieux pour le Burkina Faso qui, au regard des stratégies qu'il souhaite développer, ambitionne obtenir un ratio de 50,8 pour mille en 2015.

Les résultats obtenus par le Burkina Faso au regard de l'objectif de réduction de deux tiers du taux de mortalité infanto -juvénile (enfants de 0 à 5 ans) semblent suffisants pour inverser les tendances actuelles. En effet, le taux est passé de 187 pour mille en 1993 à 127 pour mille en 1998, soit une baisse de 32,1%. A ce rythme d'évolution, le taux serait de 45,5 pour mille en 2010 et 33,3 pour mille en 2015. Ces résultats très encourageants sont atteints grâce à la mise en œuvre de programmes importants de lutte contre le paludisme, de vaccination et de surveillance épidémiologique.

5.2 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Le succès de la lutte contre la mortalité des enfants de moins de cinq ans nécessite la poursuite de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la maladie des enfants. Les mesures suivantes seront prises : (i) la disponibilité des médicaments essentiels et des vaccins dans tous les districts sanitaires, (ii) la poursuite de la gestion décentralisée du budget, (iii) la réduction des prix des interventions préventives et le renforcement de la prise en charge gratuite de certaines maladies de l'enfant, (iv) la création des mutuelles de santé et/ ou toute forme de partage des coûts (v) le développement de stratégies à base communautaire dans le domaine de la nutrition et de la lutte contre les épidémies; (vi) le renforcement des capacités de coordination et de pilotage de toutes les actions relatives à la santé des enfants, (vii) le développement des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la santé de l'enfant.

5.3 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

L'ampleur des programmes de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) développés par le gouvernement montrent son engagement à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans. En effet, avec l'appui des partenaires au développement :

- des paquets de soins sont assurés systématiquement pour les programmes élargis de vaccination;
- des journées nationales de micro - nutriments sont organisées chaque année en faveur des enfants de 0 à 5 ans ;
- un plan stratégique de lutte contre le paludisme couvrant la période 2001 -2005 est adopté et mis en œuvre.

D'autres mesures et actions plus globales portent sur :

- la surveillance épidémiologique et l'opérationnalisation du plan stratégique national du programme élargi de vaccination;
- la normalisation et l'équipement de formations sanitaires en vue de les rendre accessibles aux populations les plus pauvres de même que la réalisation de dépôts de médicaments essentiels génériques (MEG). Les taux de rupture des MEG ont été considérablement réduits. Afin de promouvoir la production locale de

médicaments, le gouvernement a pris certaines mesures garantissant des conditions favorables à la création d'unités de production : l'exonération des taxes sur l'acquisition de matières premières ; l'existence de conditions favorables dans le code des investissements ; l'élaboration de textes réglementaires sur l'obligation et le droit de substitution des spécialités par des médicaments génériques sous dénomination commune internationale (DCI) ; l'exigence du visa d'entrée pour tout enlèvement de médicaments ; la structuration des prix favorable aux MEG qui bénéficient d'une suppression totale de taxes et de droits de douane ;

- le recrutement régulier (chaque année) de personnel de santé, particulièrement pour les Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) ;
- la gestion décentralisée des ressources budgétaires (niveau district sanitaire) qui est effective depuis 1999 ;
- la prise de mesures de réduction des coûts de prestations préventives telles la vaccination, la consultation prénatale, l'accouchement, les moustiquaires imprégnés, les offres gratuites de seringues aux populations.

5.4 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

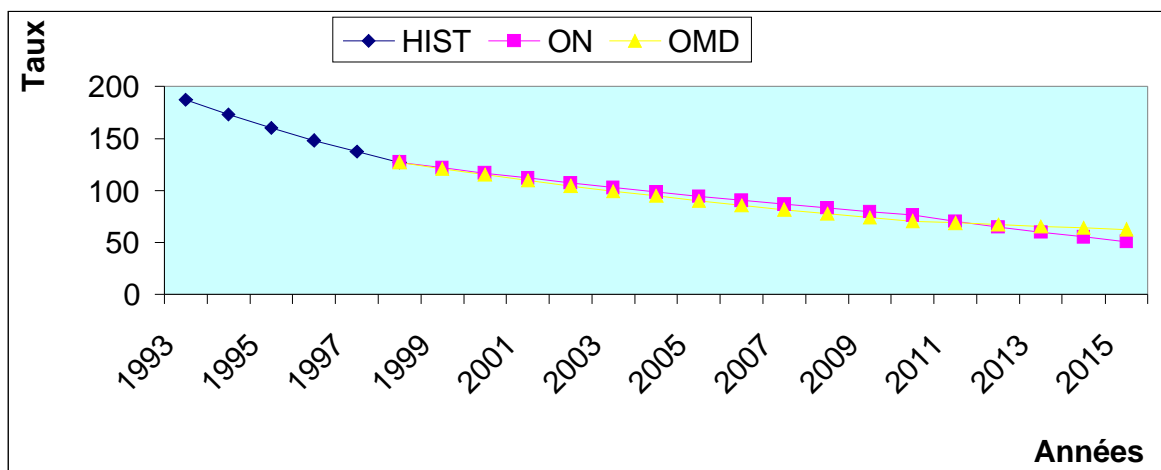
Les partenaires au développement pourraient utilement concentrer leur assistance dans les domaines prioritaires suivants :

- appui à l'accélération de la décentralisation de l'offre de soins de santé ;
- appui aux programmes pour les maladies qu'on peut éviter par immunisation et par des soins de santé pour la mère et l'enfant ;
- appui au renforcement des COGES ;
- appui au renforcement des institutions de santé.

5.5 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités moyennes à collecter les données ;
- Qualité moyenne de l'information récente ;
- Capacités moyennes à suivre l'information statistique ;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique ;
- Capacités insuffisantes pour l'élaboration des politiques ;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 7 : Améliorer la santé et réduire la mortalité infanto-juvénile



OBJECTIF N° 5 :

6- AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

CIBLE 6 : REDUIRE DE TROIS QUART, ENTRE 1990 ET 2015, LE TAUX DE MORTALITE MATERNELLE

Objectif national : Réduire la mortalité maternelle de 40% d'ici 2010 par rapport à son niveau de 2000

Indicateur international : Taux de mortalité maternelle

Indicateur national : Taux de mortalité maternelle

6.1 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Les objectifs du millénaire appliqués au Burkina Faso appellent une baisse du taux de mortalité maternelle de 566 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1993 à 142 décès en 2015 pour un objectif national de 290 décès en 2010. Cet objectif international semble très ambitieux pour le Burkina Faso qui, au regard des stratégies qu'il souhaite développer, ambitionne obtenir un ratio de 209 décès pour 100.000 naissances vivantes d'ici 2015.

L'analyse des résultats issus des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1993 et 1998 laissent apparaître une amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de la reproduction. En effet, on note une réduction du taux de mortalité maternelle de l'ordre de 14,5% en 5 ans, le taux étant passé de 566 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1993 à 484 décès en 1998. Les efforts fournis par le Gouvernement permettent d'inverser la tendance actuelle et d'espérer se rapprocher des objectifs nationaux visés et ceux du millénaire. En effet, le taux de mortalité maternelle se situerait probablement à 270 décès pour 100.000 naissances vivantes d'ici 2015, en supposant toutes choses égales par ailleurs. La mortalité maternelle dans les formations sanitaires poursuit donc son allure croissante d'après les données de routine. Cependant, il est difficile d'apporter des commentaires pertinents sur ce problème dans la mesure où le phénomène reste entaché d'impondérables parmi lesquels la sous-notification et la non maîtrise du nombre de décès survenant pendant la grossesse et même jusqu'à 42 jours après l'accouchement.

En dépit des efforts fournis par le Gouvernement, la santé de la femme reste toujours préoccupante au Burkina Faso. Les grossesses à risque et précoces continuent d'être les problèmes importants que connaissent les femmes en âge de procréer. Les réponses des services de santé à ces problèmes demeurent toujours insuffisantes bien qu'un effort considérable de formation et d'information soit mené.

En ce qui concerne la santé de la reproduction (SR), en dépit des nombreux efforts fournis par les autorités pour l'expansion de la planification familiale (PF), notamment la connaissance des méthodes contraceptives modernes, la majorité des gens est très peu informée ; ce qui a entraîné des souffrances inutiles et des décès qui auraient pu être évités. Ainsi, chaque année, environ 30% de femmes meurent des complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Beaucoup de bébés meurent pendant la grossesse, le travail, l'accouchement ou dans la première semaine qui suit leur naissance, surtout en milieu rural. Chaque jour de nombreuses femmes contractent des grossesses non désirées et de nombreuses personnes contractent des maladies sexuellement transmissibles. Les conséquences sont parfois des invalidités et des décès.

L'EDS (1993) indiquait un taux de prévalence contraceptive de 17% en milieu urbain et 1,5% en milieu rural. En 1998, ce taux atteignait respectivement 20% et 3% environ, soit une progression de 3 et 1,5 points en cinq ans. En 2001, c'est environ 13 femmes sur 100 qui utilisent au moins une méthode contraceptive. Dans la région de Ouagadougou, la prévalence est d'environ 19%. Ces résultats sont nettement en dessous des attentes du gouvernement burkinabé puisque les objectifs nationaux visés étaient d'atteindre en 2000 (par rapport au niveau de 1993) un taux de prévalence des méthodes contraceptives modernes de 32% en milieu urbain et 9% en milieu rural, soit 12 et 7,5 points en moins par rapport à la prévision. Cependant, il est bon de noter que la situation ci-dessus indiquée n'est certainement pas exhaustive d'autant plus qu'une investigation d'envergure permettant d'appréhender la réalité (apports des ONG et dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida) n'ait été réalisée.

6.2 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Les progrès pour la réduction du taux de mortalité maternelle seront favorisés par (i) l'amélioration des politiques qui ont une incidence sur la vie des femmes, notamment la coordination des activités de lutte contre la mortalité maternelle en mettant l'accent sur les soins obstétricaux d'urgence, (ii) l'accroissement des ressources budgétaires affectées à la SR, (iii) l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des services offerts en matière de planification familiale, (iv) le développement des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la santé de la mère, (v) la promotion d'une meilleure représentativité des femmes dans les COGES.

6.3 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

L'environnement au Burkina Faso est favorable à la réalisation de cet objectif de développement du millénaire. En effet, le Gouvernement burkinabé développe un programme de maternité à moindres risques dans les districts sanitaires. Les contraceptifs sont intégrés au circuit de distribution de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et génériques. La formation des leaders d'opinion en IEC/SR et celle des agents socio-sanitaires en IEC/PF est régulièrement assurée. Une campagne multimédia dans les régions sanitaires a été mise en œuvre. Pour les années à venir, le Gouvernement entend continuer à recruter régulièrement le personnel de santé, en particulier pour les Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) ; il a entamé la réflexion sur les besoins obstétricaux non couverts.

6.4 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

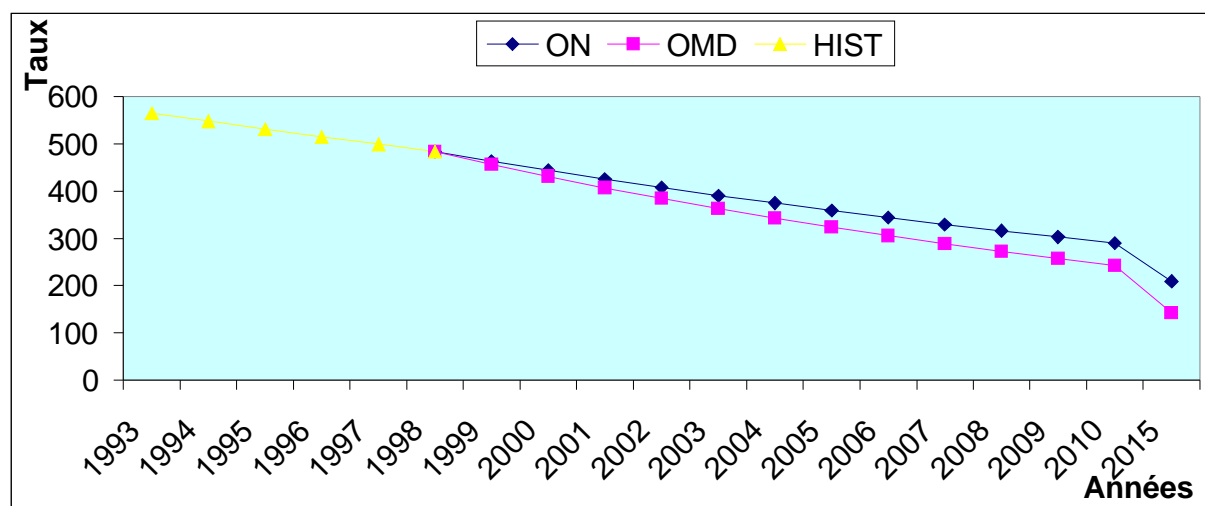
Les partenaires au développement pourraient utilement concentrer leur assistance dans les domaines suivants :

- Soutien aux programmes de la maternité à moindres risques ;
- Soutien à l'accès à des services de qualité en matière de planification familiale ;
- Appui à l'amélioration des capacités institutionnelles de gestion des services de santé de la reproduction ;
- Appui au renforcement de la participation communautaire.

6.5 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités moyennes à collecter les données
- Qualité acceptable de l'information récente;
- Capacités moyennes à suivre l'information statistique;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique;
- Capacités insuffisantes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités moyennes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 8 : Réduire la mortalité maternelle (nombre de décès pour 100.000 naissances vivantes)



OBJECTIF N° 6 :

7- COMBATTRE LE VIH-SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

CIBLE 7 : D'ICI A 2015, AVOIR STOPPE LA PROPAGATION DU VIH -SIDA ET COMMENCE A INVERSER LA TENDANCE ACTUELLE

Objectif national : D'ici 2015, par rapport au niveau observé en 2000, (i) réduire de 25% l'incidence et la prévalence des IST chez les adolescents (12 -18 ans) afin de limiter la propagation du VIH – SIDA; (ii) réduire d'au moins 5% la transmission mère – enfant du VIH

Indicateur : Taux de prévalence du VIH (%)

7.1 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

La pandémie du VIH/Sida est apparue au début des années 80 et le Burkina Faso a enregistré ses premiers cas de malades (26 cas) en 1986. En 1997, le nombre de personnes malades a été estimé à environ 370.000 (non compris environ 250.000 qui en seraient déjà mortes) ; soit un taux de prévalence de 7,17% de la population totale et un taux de progression annuel moyen d'infection de 139% par an entre 1986 et 1997, faisant du Burkina Faso le deuxième pays le plus atteint dans la sous – région Ouest - africaine. Parmi elles, 170 .000 (soit 46 % environ) seraient des femmes en âge de procréer et 22.000 des enfants de moins de 15 ans (soit 6% des personnes infectées). Selon l'ONUSIDA, on dénombrerait 3333 cas pour 100.000 habitants. Les couches de la population les plus touchées sont les adultes de 25 à 49 ans. Les inégalités de genre accroissent la vulnérabilité des femmes (et notamment des jeunes filles) qui sont plus touchées que les hommes, alors que le fardeau de la prise en charge est essentiellement supporté par les femmes.

Pour la première fois, le SIDA pose, autant que le paludisme, un réel problème de santé publique et un véritable problème au plan économique et social. Cependant, les efforts fournis par les autorités pour intensifier les mesures de prévention et promouvoir les changements de comportement semblent donner des résultats satisfaisants. Le taux de prévalence, selon les données communiquées par l'ONUSIDA, serait de l'ordre de 6,5% en 2001. Les dernières investigations indiqueraient, pour l'année 2002, un taux de l'ordre de 4,2% par rapport à 2001. Si la tendance actuelle de réduction se poursuit, le Burkina Faso pourrait enregistrer une baisse significative au cours des années à venir, et le taux se situerait probablement à 3,95% en 2006. C'est

probablement à partir de 2010 que l'on observerait une réduction significative, avec un taux de prévalence de l'ordre de 1,8%.

Le SIDA pourrait constituer la plus grande menace pour le développement du Burkina Faso, au cours des années à venir si les efforts de sensibilisation et de prise en charge des malades ne sont pas renforcés, car il pourrait contribuer à décimer la main-d'œuvre, réduire l'espérance de vie, appauvrir de nombreux ménages et modifier la structure de la société. Les raisons qui expliquent l'ampleur du phénomène sont la grande pauvreté des ménages, le refus de croire à l'existence de la pandémie et la faible sensibilisation des populations.

7.2 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Le Gouvernement est conscient des nombreux défis à relever pour arrêter la progression du VIH – SIDA. C'est pourquoi, il entend renforcer les mesures suivantes (i) l'intensification des activités de prévention et de promotion du changement de comportement ; (ii) l'accroissement de la qualité de prise en charge globale des personnes infectées et affectées (rendre disponibles et accessibles les médicaments antirétroviraux; augmenter l'utilisation des préservatifs dans les groupes identifiés à risques) ; (iii) la poursuite de la négociation d'accords avec les producteurs de génériques et les fabricants de produits de marque pour abaisser encore les coûts des traitements ; (iv) la poursuite de la prévention et de la prise en charge gratuite de la tuberculose ; (v) la poursuite du dépistage au niveau national (vi) la nécessité à moyen terme d'établir un partenariat pour le montage de firmes pharmaceutiques au Burkina Faso.

7.3 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

L'environnement au Burkina Faso est favorable à la réalisation de cet objectif de développement du millénaire. En effet, le Conseil national de lutte contre le sida (CNLS), par son rattachement au plus haut niveau de l'Etat (Présidence du Faso) et par le développement d'une lutte multisectorielle, partenariale car associant les personnes vivant avec le VIH, les ONG et les organisations communautaires de base et en cours de décentralisation, peut relever les défis avec l'appui de la communauté internationale. La table ronde pour la lutte contre le SIDA, le plaidoyer du rapport national sur le développement humain durable (DHD) et la CISMA pour le développement de la prise en charge et l'accès aux anti-rétroviraux (notamment la requête au Fonds mondial pour le SIDA, la Tuberculose et la Malaria) ont constitué une étape décisive. De même, dans le cadre de recherche de stratégies alternatives à l'hospitalisation, les centres de traitement ambulatoire ont été rendus fonctionnels depuis Septembre 2000. De bonnes perspectives sont ouvertes aux malades dans le domaine des soins avec la réduction récente, dans une fourchette de 38% à 96%, des prix des anti-rétroviraux.

7.4 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

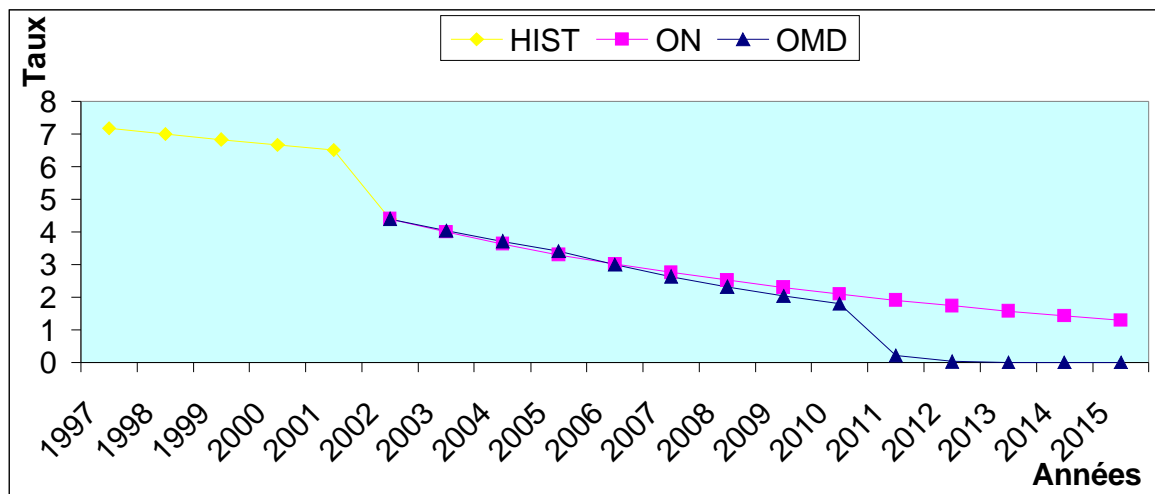
L'assistance des partenaires au développement pourrait concerner les trois principaux domaines suivants :

- Mobiliser plus de ressources financières pour la lutte contre le SIDA;
- Renforcer les capacités nationales pour assister le CNLS;
- Appuyer le processus de décentralisation de la lutte contre le VIH – SIDA.

7.5 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités moyennes à collecter les données
- Qualité satisfaisante de l'information récente;
- Capacités moyennes à suivre l'information statistique;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique;
- Capacités moyennes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 9: Ralentir la progression du SIDA et inverser la tendance actuelle



CIBLE 8 : D'ICI A 2015, AVOIR MAITRISE LE PALUDISME ET D'AUTRES GRANDES MALADIES, ET AVOIR COMMENCE A INVERSER LA TENDANCE ACTUELLE

Indicateur international : Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie

Le paludisme reste une maladie endémique au Burkina Faso. Il est la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Les données de routine des services de santé indiquent que le paludisme constitue environ 30% des motifs de consultation. Elles montrent également, qu'en dépit des efforts fournis par le pays pour mettre en œuvre des programmes de lutte contre cette affection, le taux de mortalité dû au paludisme reste élevé. En 2000, il est de 292 décès pour 100.000 habitants.

Quant à la tuberculose, des normes en matière de capacités diagnostiques et de traitement des infections opportunistes ont été définies pour tous les niveaux du système sanitaire. Environ 2500 cas de tuberculose ont été dépistés en 2001 avec 1600 cas de frottis positifs, soit 64%. La dracunculose connaît une nette régression avec la mise en œuvre de programmes d'éradication du ver de Guinée. En effet, le nombre de cas de ver de Guinée est passé de 1956 en 2000 à 1031 en 2001, soit un taux de réduction de 47,3%. Par contre, les épidémies meurtrières telles que la méningite, la rougeole et le choléra persistent. Les cas de méningite recensés passent de 4059 en 2000 à 13660 en 2001, avec des taux de létalité respectifs de 20,8% et 14,2%. La rougeole a connu un regain d'activité (chez les enfants de 0 à 11 mois) avec des cas notifiés variant entre 4000 et 17.800 au cours de la période 1995 -2001. En 2001, on a dénombré 4174 cas avec un taux de létalité de 1,6%. Le choléra évolue sous forme endémique et présente, chaque année, des poussées épidémiques locales en début de saison pluvieuse, favorisées par un environnement insalubre.

L'adoption par le gouvernement d'un Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2001-2010 traduit sa volonté et son engagement à lutter contre le paludisme et les autres grandes maladies.

OBJECTIF N° 7 :

8- ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

CIBLE 9 : INTEGRER LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES NATIONALES ET INVERSER LA TENDANCE ACTUELLE A LA DEPERDITION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Indicateur international : Proportion de zones forestières et/ ou Superficies de terres protégées pour préserver la biodiversité

Indicateur national : Développement et mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement durable

8.1 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Pour répondre aux objectifs du millénaire, le gouvernement burkinabé dispose de programmes spécifiques par sous secteur qui sont de nature à accélérer la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles : programme national de gestion des terroirs, programme forestier, programme national de lutte contre la désertification, programme de gestion intégrée de l'eau, communication nationale initiale sur les changements climatiques, plan d'action national sur la diversité biologique. L'objectif général de la politique environnementale est la recherche d'un équilibre socio – écologique et socio – économique pouvant contribuer à l'autosuffisance alimentaire, à la satisfaction des besoins nationaux en énergie, bois de service et bois d'œuvre afin d'offrir les meilleures conditions de vie aux populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'environnement (PANE/Agenda 21), le gouvernement a adopté un ensemble de mesures réglementaires importantes organisant la gestion durable de l'environnement. La plupart de ces dispositions découlent ou relèvent des textes portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (RAF).

Pour ce qui concerne le secteur des forêts, l'ensemble des activités y concourant s'inscrivent dans le cadre de la politique forestière nationale et du code forestier dont la première série de textes d'application (environ une quinzaine) ont été adoptés. Cette politique est appuyée par le programme national d'aménagement des forêts (PNAF, 1996), le programme national de foresterie villageoise (PNFV, 1991) et le programme bois – énergie.

S'agissant du secteur de la faune, l'ensemble des activités s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique engagée en 1996 avec le système de concession de zones de chasse au secteur privé. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le GEPRENAF est le programme qui a largement contribué à la conservation de la diversité biologique tout en assurant l'amélioration du niveau de vie des populations des zones périphériques des forêts classées.

Pour le secteur de la pêche, depuis 1990, une politique de gestion décentralisée des pêcheries, en partenariat avec les opérateurs de la filière est mise en œuvre. Le secteur des pêches procure des revenus et génère des emplois directs et indirects pour 10.000 personnes.

Au titre du programme national de gestion des terroirs (PNGT), le gouvernement s'est doté d'un instrument principal de mise en œuvre de la RAF en milieu rural. En effet, le PNGT est une opération ascendante et décentralisée qui responsabilise les populations bénéficiaires à travers l'application de la démarche gestion des terroirs (GT). L'approche GT est une « approche de développement basée sur la participation et la responsabilisation des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, dans un cadre de sécurisation foncière afin d'assurer la durabilité et d'accroître leur valorisation ».

Au titre de la politique foncière agricole et pastorale, définie dans le document d'orientation stratégique de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, la sécurisation foncière tient une place

importante en tant que condition indispensable à une gestion durable des ressources naturelles. Parmi les nombreuses expériences locales de sécurisation foncière menées, on peut citer :

- le remembrement qui est une opération de réattribution des terres. Il est essentiellement mis en œuvre par le Programme de développement local du Zou ndwéogo (PDL/Z) ;
- la délimitation : opération de clarification des limites qui consiste en une négociation de limites consensuelles, à leur repérage et bornage. Elle est généralement utilisée par les projets de gestion des terroirs et de ressources naturelles ;
- le zonage : opération de répartition spatiale des activités, qui est une méthode de résolution des conflits, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Elle est utilisée aussi bien par le Programme Sahel burkinabé (PSB) que par le PNGT ;
- le plan foncier rural (PFR) : il consiste en un enregistrement des parcelles et une constatation des droits exercés sur la base d'enquêtes forestières, ensuite leur transcription sur support cartographique et dans un registre, et enfin leur validation suivant la législation en vigueur. L'opération est actuellement à la phase des enquêtes foncières.

A ces expériences, s'ajoutent des outils connus sous les appellations de règlement intérieur, de protocole d'accord et qui désignent un corpus de règles élaborés pour la gestion des ressources naturelles. Des textes de lois ont été adoptés et ont permis la mise en place de cadres de concertation au niveau régional et provincial (Arrêté n°2000-65 et 2000-69/MEF/SG/DGEP). En outre, un arrêté conjoint précise les modalités de mise en place, d'organisation et de fonctionnement des Conseils villageois de gestion des terroirs – CVGT- (Arrêté n°0010-2000/QGRI/MEE/MEF/MATS/MRA).

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre des trois conventions de Rio, le Burkina Faso a signé la Convention sur la diversité biologique le 12 juin 1992 et l'a ratifiée le 2 septembre 1993. Dans le cadre de l'application des dispositions de cette convention, une monographie nationale sur la diversité biologique a été adoptée par le gouvernement en mai 1999, une stratégie et un plan d'action ont été élaborés et adoptés en février 2001, et des projets de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique (GEF/Nazinga, PRONAGEN, SILEM) ont été initiés et exécutés.

S'agissant de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, elle a été ratifiée par le Burkina Faso le 2 septembre 1993. Une communication nationale initiale sur les changements climatiques a été élaborée et une stratégie de mise en œuvre a été adoptée par le Gouvernement.

Concernant la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la désertification (CCD), le Burkina Faso l'a ratifiée le 26 janvier 1996 et la coordination de la mise en œuvre est assurée par le Secrétariat permanent du conseil national de gestion de l'environnement (SP/CONAGESE). Une coordination de l'action des partenaires au développement a été mise en place pour une concertation et une harmonisation de leurs appuis techniques et financiers. Un Comité de pilotage des ONG sur la lutte contre la désertification a été créé afin d'assurer la coordination de l'action des ONG. Le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), finalisé en 1999, a été approuvé par le Gouvernement en avril 2000 et lancé officiellement par le Chef de l'Etat en juin 2000. Le PAN/LCD met en avant le concept de Programme local de développement (PLD) comme stratégie opérationnelle. Cette démarche vise à mettre en place, au niveau de chacune des localités du pays, des zones rurales (départements, groupes de villages, villages) un cadre de développement qui soutient le combat intégré contre la désertification et ses causes. Un groupe de recherche – action sur le suivi – évaluation a été constitué dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour aider les acteurs à définir et/ou à adapter les outils pour le suivi – évaluation de l'exécution et de l'impact des activités menées dans le cadre du PAN/LCD.

Malgré cette réponse soutenue apportée aux problèmes environnementaux, la tendance à la perte de ressources naturelles est loin d'être inversée. En effet, les superficies boisées sont passées de 150.000 km² en 1980 à 50.000 en 2000, soit une réduction d'un tiers en 20 ans. Les surfaces restaurées ont faiblement progressé, passant de 21.000 km² en 1980 à 50.000 km² en 2000, soit une progression moyenne de 4,4% par an. La mise en œuvre de la RAF sera difficilement réalisable en raison de la persistance des pratiques locales. La méconnaissance par les éleveurs du cadre juridique réglementant la pratique de l'élevage rendra difficile l'application des textes. Enfin, la pauvreté au Burkina Faso étant essentiellement rurale, ce facteur peut être un

frein à la réalisation de la stratégie de développement durable. En effet, la déforestation, l'agriculture extensive, la pratique des feux de brousse, la prédominance de l'élevage traditionnel réduisent le capital végétal et la capacité de rétention en eau des sols.

8.2 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Le Gouvernement est conscient des nombreux défis environnementaux à relever. C'est pourquoi, il entend (i) poursuivre le renforcement des capacités en matière de connaissance de l'état et de gestion de l'environnement. En outre, les autorités entendent adopter des politiques économiques qui réduisent la pauvreté des populations qui exercent des pressions sur les ressources pour satisfaire leurs besoins. Enfin, elles envisagent, à terme, étudier les possibilités pour les pollueurs de payer pour une meilleure qualité de vie, et surtout procéder au relèvement de la taxe d'environnement pour réduire les pressions sur les ressources naturelles.

8.3 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Le Gouvernement burkinabé affiche une volonté politique ferme de mettre en œuvre les programmes spécifiques pour enrayer les pertes en ressources environnementales. La stratégie nationale de développement durable (SNDD) et la Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD) ont été adoptées pour servir de cadres de référence et d'harmonisation des différents programmes concourant à la réalisation d'un développement durable.

8.4 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Les partenaires pourraient accompagner le Gouvernement en apportant une assistance pour :

- le financement des différents programmes concourant à la préservation et à l'amélioration des ressources environnementales;
- l'opérationnalisation de la SNDD et de la LPDRD;
- le renforcement des capacités en matière de connaissance, d'analyse et de suivi de l'état de l'environnement;
- le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des conventions internationales.

8.5 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités moyennes à collecter les données;
- Qualité moyenne de l'information récente;
- Capacités moyennes à suivre l'information statistique;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique;
- Capacités moyennes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

CIBLE 10 : REDUIRE DE MOITIE D'ICI A 2015, LE POURCENTAGE DE LA POPULATION QUI N'A PAS ACCES DE FACON DURABLE A UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE SALUBRE

Objectif national : Améliorer la desserte et la couverture des besoins en eau pour toutes les couches de la population de 20 litres / habitant / jour en milieu rural (92% de taux de couverture) et de 50 litres / habitant / jour en zone urbaine (67% de taux de couverture) d'ici 2005

Indicateur international : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure

Indicateur national : Taux de couverture des besoins en eau potable (en %)

8.6 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Les objectifs du millénaire appliqués au Burkina Faso appellent une réduction de la population n'ayant pas accès à l'eau potable de 60% en 1990 à 30% en 2015. L'objectif visé par le Gouvernement est d'assurer un taux de couverture de 92% en milieu rural et 67% en milieu urbain d'ici 2005.

Les résultats obtenus par le Burkina Faso au regard de l'objectif de réduction de moitié de la proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau meilleure semblent globalement suffisants pour inverser les tendances actuelles. En effet, le taux est passé de 60% en 1990 à 31% en 2003. A ce rythme d'évolution, la proportion serait de 26,5% en 2005 (soit 73,5% de taux de couverture) et 4,2% en 2015 (soit 95,8% de taux de couverture), toutes choses étant égales par ailleurs. Ces résultats très encourageants sont atteints grâce à l'aide des partenaires au développement et notamment par la mise en œuvre d'importants programmes pour la satisfaction des besoins des populations en eau potable.

En 2003, les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages donnent un taux de desserte de 77% en milieu urbain, indiquant l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement. C'est en milieu rural que le problème se pose le plus en dépit des nombreuses réalisations de points d'eau (2588 en 2000-2002). Les différentes options d'implication des populations dans le processus de réalisation et de gestion des points d'eau n'ont pas encore donné pleinement les résultats escomptés (25% de forages sont en panne). Le taux de desserte est de l'ordre de 54% en milieu rural, soit un différentiel de 38 points par rapport à l'objectif national visé en 2005 et indiquant du même coup l'ampleur des efforts à fournir pour y arriver.

8.7 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Le Gouvernement est conscient des acquis à consolider pour assurer l'approvisionnement des populations en eau potable, surtout en milieu rural. A cet effet, il entend adopter les mesures suivantes (i) la poursuite de la réforme du secteur de l'eau pour qu'elle contribue à améliorer grandement l'offre ; elle devrait se traduire par la création de 1000 points d'eau par an (ii) la réhabilitation et la consolidation de 500 points d'eau existants pour améliorer l'offre ; (iii) la mise en place d'un système de tarification de l'eau adapté dans les zones défavorisées pour améliorer grandement la demande ; (iv) la recherche du moindre coût de maintenance et de durabilité des ouvrages en assurant la formation des artisans ; (v) l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures d'eau et de leur gestion.

8.8 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Le Gouvernement burkinabé a adopté en Octobre 2000 un document cadre de réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain, visant à responsabiliser le secteur privé et les usagers dans la gestion des investissements des infrastructures et équipements hydrauliques à long terme. Dans ce cadre, le pays a fait de nombreux efforts en matière d'accès des populations à l'eau potable. Ils ont porté sur les adductions d'eau potable dans les centres urbains et semi-urbains, les réalisations de grands barrages pour alimenter le système d'adduction d'eau potable, la réalisation de nombreux forages en milieu rural, la mise en place d'un programme national d'éradication du ver de guinée, etc. Dans la stratégie de promotion de l'accès des populations les plus pauvres, les autorités ont exprimé leur volonté de réussir le défi de l'hydraulique de quartier (un forage pour 300 habitants). Par ailleurs, le processus de mise en œuvre de l'initiative PPTE développe des infrastructures de base, appuie notamment les programmes d'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales.

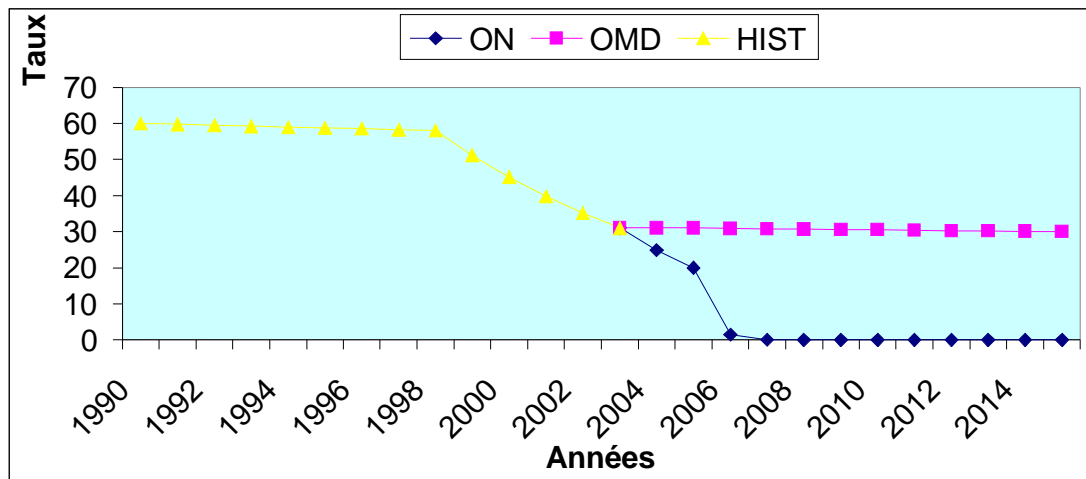
8.9 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Au regard des disparités flagrantes entre les zones urbaines et rurales, les priorités de l'aide au développement pourraient utilement se concentrer sur l'amélioration de l'accès à l'eau saine au niveau national et plus spécifiquement dans les zones rurales avec une attention particulière pour le renforcement des capacités des communautés à gérer efficacement les points d'eau modernes. De même, un appui institutionnel conséquent permettra de finaliser rapidement la réforme du secteur de l'eau.

8.10 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités moyennes à collecter les données;
- Qualité moyenne de l'information récente;
- Capacités moyennes à suivre l'information statistique;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique;
- Capacités moyennes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

Graphique 10: Réduire de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable



CIBLE 11 : REUSSIR, D'ICI A 2020, A AMELIORER SENSIBLEMENT LA VIE D'AU MOINS 100 MILLIONS D'HABITANTS DE TAUDIS

Indicateur international : Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement

8.11 SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

Les constats concernant le cadre de vie des burkinabé sont relativement peu satisfaisants car il reste caractérisé par un faible niveau d'assainissement et de confort. En dépit des efforts constatés, seulement 46% des ménages urbains disposaient de l'électricité en 2003 contre 34% en 1998. En milieu rural, seulement 1% des ménages y ont accès en 2003 contre 0,6 % en 1998. En matière d'hygiène et d'assainissement, la situation est encore plus préoccupante, surtout en milieu rural, accentuant les risques de mortalité et de morbidité. Les résultats sont peu satisfaisants en 2003 avec 65% des ménages qui utilisent la nature comme toilette contre 68% en 1998. Le taux de latrinsation au Burkina Faso n'est que de 33,3% en 2003 contre 27,8% en 1998. Le mode d'évacuation des ordures reste la constitution de tas d'immondices devant la cour ; l'infrastructure de drainage des eaux usées et des eaux de pluie est encore modeste.

8.12 CONDITIONS DE REALISATION DE L'OBJECTIF

Le Gouvernement est conscient des efforts à fournir pour améliorer le cadre de vie des burkinabé. Les principales activités portent sur : (i) l'accélération de l'électrification rurale ; (ii) la réalisation de la réforme du secteur de l'assainissement ; (iii) la poursuite des programmes de lotissement dans les centres urbains et semi-urbains ; (iv) la création de la Banque de l'habitat.

8.13 ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Un vaste programme d'assainissement collectif couvrant les villes de Ouagadougou et de Bobo – Dioulasso a été entrepris, autorisant à brève échéance une amélioration du cadre de vie. De plus, la mise en œuvre de nombreux programmes pour le développement des communes et collectivités (FODECOM, FODECOL, SAGEDECOM, FICOL, etc.) et le financement d'infrastructures de base dans le cadre de l'Initiative PPTE, créent les conditions d'accès à un meilleur système d'assainissement surtout en milieu rural et semi-urbain.

8.14 PRIORITES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Un appui institutionnel conséquent permettra d'entamer le processus de réforme du secteur de l'assainissement.

8.15 ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE SUIVI - EVALUATION

- Capacités moyennes à collecter les données;
- Qualité moyenne de l'information récente;
- Capacités insuffisantes à suivre l'information statistique;
- Capacités moyennes à l'analyse statistique;
- Capacités insuffisantes pour l'élaboration des politiques;
- Capacités insuffisantes pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

OBJECTIF 8 :

9- METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

CIBLE 12 : S'ATTAQUER AUX BESOINS PARTICULIERS DES PAYS LES MOINS AVANCES

(Application du programme renforcé de l'initiative PPTE et l'octroi d'APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)

Indicateur international : Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

9.1 Application de l'initiative 20/20

Dans le cadre du suivi du sommet mondial sur le développement social de Copenhague, le Burkina Faso s'est porté candidat pour une expérience pilote de mise en œuvre de l'initiative 20/20. En termes de crédits alloués aux activités des services sociaux de base, on note un effort budgétaire considérable, passant de 13,8 milliards de FCFA en 1990 à 57,1 milliards en 1999, soit un taux de progression moyen de 17,1% par an. Ces allocations ont représenté 15,1% des recettes propres de l'Etat en 1990 et 26,7% en 1999. Sur 57 milliards de crédits budgétaires alloués aux activités des services sociaux de base de l'initiative 20/20 en 1999, l'éducation de base a reçu 26,5 milliards de FCFA, soit 46,5% du total contre 43,3% pour la santé et 10,1% pour l'eau potable. Sur la période 2000-2002, 16 à 19% des ressources nationales et de l'aide publique au développement ont été consacrés aux services sociaux de base. Au regard de ces indications chiffrées, on peut estimer que le Burkina Faso a fourni des efforts considérables pour atteindre les objectifs assignés à l'Initiative 20/20.

9.2 Application de l'initiative d'allégement de dette pour les pays pauvres très endettés (PPTE)

Encadré n°1 : Le Burkina Faso et l'Initiative PPTE

Le Burkina Faso a été déclaré éligible à l'Initiative PPTE en Septembre 1997. Cette éligibilité s'est basée sur le ratio Valeur actualisée de la dette rapportée aux exportations de 250%. Le point d'exécution de cette initiative de base, fixé en avril 2000, a été retardé, le pays, en raison de sa riche expérience en matière de dialogue participatif et de disponibilités de données d'enquêtes, n'a pas senti la nécessité de passer par un CSLP – intérimaire. Il a donc choisi de profiter des dispositions de l'initiative renforcée. A cet effet, la bonne qualité de son CSLP (soumis aux conseils d'administration de la Banque Mondiale le 30 juin et du FMI le 10 juillet 2000) ainsi que les résultats macro – économiques satisfaisants lui ont permis de bénéficier de leur accord pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative de base en décembre 2001. L'application de ces décisions devraient se traduire, sur la période

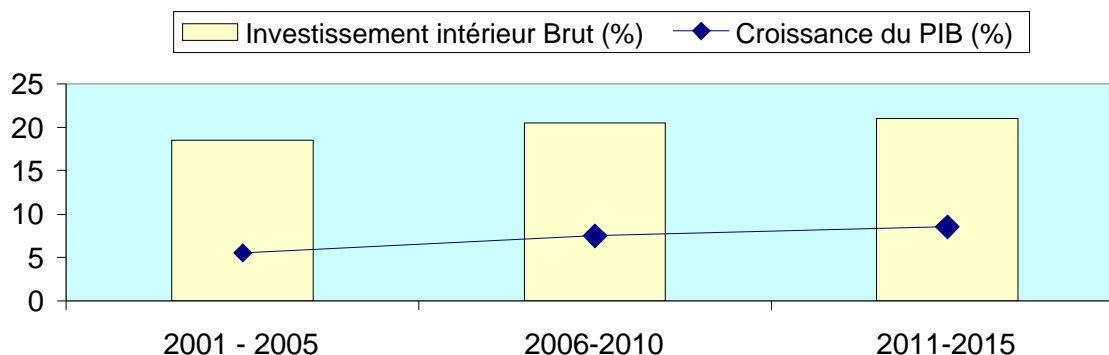
2000 – 2017, par la libération de ressources d'un montant de 700 millions de dollars US qui seront affectées à la couverture des besoins prioritaires du pays en matière de développement social notamment (éducation et santé de base, pistes rurales, eau potable, emploi, genre). Cependant, étant donné la détérioration des revenus d'exportation en fin 2000 par rapport aux calculs effectués lors de l'accession au point de décision (juin /juillet 2000), le point d'achèvement a été atteint en avril 2002 ; ce qui a permis au Burkina Faso de bénéficier d'un allégement complémentaire de 129 millions de dollars US.

9.3 Octroi de l'aide publique au développement

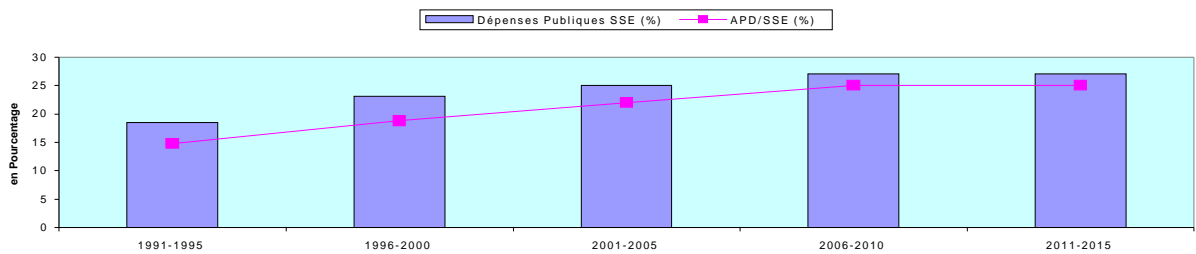
D'une manière générale, on constate que les versements d'aide publique au développement dont a bénéficié le Burkina Faso se sont stabilisés à 400 millions de dollars en moyenne annuelle de puis la dévaluation, impliquant plus d'une cinquantaine de donateurs bilatéraux et multilatéraux et touchant plus de 500 projets et programmes dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays. La communauté internationale soutient les efforts du Burkina Faso sous plusieurs formes : coopération technique autonome (15,4% en 1999); coopération technique liée à des projets d'investissement (5,2%); Projets d'investissement (60,7%); Aide – programme/ budget ou appui à la balance des paiements (17,2%) ; Aide alimentaire (1,5%); Assistance et secours d'urgence (0,04%). On note que l'aide aux investissements constitue le premier type d'assistance accordée au Burkina Faso. La poursuite de l'ajustement structurel sous l'égide de la Banque Mondiale et du FMI et les résultats jugés globalement positifs en ce qui concerne les équilibres macro – économiques ont conduit les bailleurs de fonds à renouveler leur appui budgétaire et à la balance des paiements. La coopération technique continue d'être l'une des formes anciennes d'octroi de l'aide par la communauté internationale au Burkina Faso (72 millions de dollars en moyenne annuelle de 1996 à 1999). L'aide alimentaire et le secours d'urgence (moins de 2% de l'aide globale) est une forme privilégiée de coopération avec les bailleurs de fonds. L'aide alimentaire joue un rôle privilégié dans le dispositif national de sécurité alimentaire.

9.4 LE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT

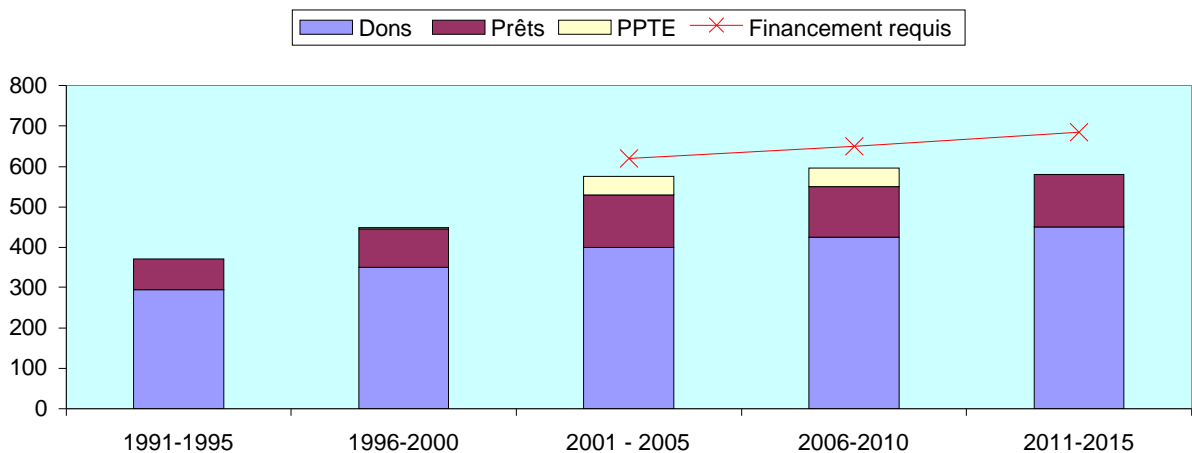
Graphique 11: Evolution des indicateurs macro – économiques



Graphique 12: Financement des secteurs sociaux essentiels



Graphique 13: Financement global de la stratégie de développement (1991 -2015)
(en millions de \$ US)



Les graphiques ci-dessus indiquent que l'économie burkinabé devra croître à un taux de 7 à 8% en moyenne pour espérer réduire sensiblement l'incidence de la pauvreté. A cet effet, l'accent devra être mis sur le financement des secteurs sociaux essentiels à hauteur de 25% des dépenses publiques de développement. Le financement requis s'élève en moyenne à 650 millions de dollars sur la période 2006 -2010 et 685 millions sur la période 2011 -2015.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Burkina Faso – PNUD, Rapport national sur le développement humain durable 1997, 1998 et 2000
- 2) Burkina Faso – PNUD, Note de stratégie nationale, 1997
- 3) Burkina Faso – PNUD, Analyse commune de pays, édition 2000
- 4) Burkina Faso – PNUD, Plan cadre des nations unies pour l'aide au développement, édition 2001
- 5) Burkina Faso – UNICEF, Enfants et femmes du Burkina : défi et espoir, Janvier 2001
- 6) Burkina Faso – UNICEF, Plan cadre des Opérations du Programme de coopération 1996 -2000
- 7) Ministère de l'économie et des finances, Lettre d'intention de politique de développement humain durable, 1995
- 8) Ministère de l'économie et des finances, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, mai 2000
- 9) Ministère de l'économie et des finances, CIFD – Rapport provisoire du Gouvernement du Burkina Faso, Janvier 2002
- 10) Ministère de l'économie et des finances, INSD – Enquêtes démographiques et de santé 1998 -99, 2000
- 11) Ministère de l'économie et des finances, INSD – Profil de pauvreté et évolution de la pauvreté au Burkina Faso, Mars 2000
- 12) Ministère de l'économie et des finances, DGEP – Bilans des programmes d'investissement public 1995 -2000
- 13) Ministère de l'économie et des finances, STC -PDES -
- 14) Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, Plan décennal de l'éducation de base 2000 - 2009, juillet 2001
- 15) Ministère de l'action sociale et de la famille, - UNICEF – Guide des droits de l'enfant, mai 2000
- 16) Ministère de l'action sociale et de la famille, rapport d'évaluation de mise en œuvre du PAN - Enfance pour les années 90 (période 1996 -97), mai 1999
- 17) Ministère de l'action sociale et de la famille, PAN - Enfance tranche 1997 -2000, décembre 1997
- 18) Ministère de l'action sociale et de la famille, SP -PAN/Enfance, Rapport initial de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, mars 1993
- 19) Ministère de l'action sociale et de la famille, SP -PAN/Enfance, Deuxième rapport du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant : réponses aux questions et rapport analytique , juillet 1998
- 20) Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, Evaluation des plans, programmes et projets concourant à la survie, la protection et le développement de l'enfant au cours de la décennie 1990 -2000, Rapport final, septembre 2001
- 21) Ministère de l'environnement et de l'eau, Programme d'action national de lutte contre la désertification, 1999
- 22) Ministère de l'environnement et de l'eau, Rapport d'exécution au 30 septembre 2001 sur la lutte contre la pauvreté, décembre 2001
- 23) Ministère de l'environnement et de l'eau, Politique et stratégies en matière d'eau, juillet 1998
- 24) Ministère de l'environnement et de l'eau, Stratégie nationale et Plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique, 2001
- 25) Ministère de l'environnement et de l'eau, Stratégie nationale du sous - secteur de l'assainissement au Burkina Faso, janvier 1996
- 26) Ministère de l'Agriculture, Stratégie nationale de sécurité alimentaire, Phase opérationnelle et plans d'action, mars 2001
- 27) Ministère de la Justice, Actes du forum national sur la justice : la justice au Burkina Faso, réalités et perspectives, octobre 1998
- 28) Ministère de la Santé, Document d'analyse de la situation sanitaire nationale, février 2000
- 29) Ministère de la Santé, Document de politique sanitaire nationale, septembre 2000
- 30) T. THIOMBIANO et al, Stratégies d'emplois aptes à réduire la pauvreté au Burkina Faso, Avril 2001
- 31) D. BAMBARA et al, Compétitivité et croissance économique : Orientations, stratégies et actions, mai 1999
- 32) D. BAMBARA et T. THIOMBIANO, Initiative de suivi de l'UNDAF et des objectifs du millénaire, mars 2002
- 33) Danish Ministry of Foreign Affairs Danida, Revue du processus CSLP au Burkina Faso : une contribution à la revue internationale du processus du CSLP, janvier 2002